



COMMUNE D'ORON

PLAN ÉNERGIE ET CLIMAT COMMUNAL

“Agir pour l’avenir”



Mandataire
AlternA Sàrl



Version 2, 09.04.2024

Auteur.trice.s du document : Romain Richard, Laura Bianchi, Julie Grieshaber, Chloé Paratte

Mandataire : Alterna Sàrl

Avant-propos de la Municipalité

Les rapports répétés des expert-e-s du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ([GIEC](#)) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or nous savons qu'un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchés par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5 °C¹, soit nettement plus que la moyenne mondiale (c'est notamment dû au caractère montagneux de notre pays). C'est une certitude, **il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux.**

Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d'exemplarité, elles ont de nombreuses responsabilités dans les domaines de la **réduction** des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de l'**adaptation** aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.). De plus en plus de communes vaudoises l'ont bien compris et sont engagées dans des démarches proactives.

Une action ambitieuse en matière climatique constitue une **opportunité économique**². Elle réduit la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions (isolation des bâtiments, cleantechs, etc.). Elle permet d'**éviter des coûts futurs** (on parlera des coûts de l'inaction³) : investir maintenant, c'est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)

La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s'adapter aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de **multiples bienfaits pour la qualité de vie** (amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.).

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) concrétise cette volonté. Il a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'Etat de Vaud dans le cadre du programme PECC. Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les trois prochaines années.

¹ Depuis la période de référence préindustrielle. Météosuisse, Décennie la plus chaude depuis le début des mesures, 18.01.2021

² Le dernier rapport de la Commission mondiale sur l'économie et le climat (GCEC, 2018) estime qu'avec une action forte pour le climat, il y a un potentiel global de gains économiques directs de 26'000 milliards USD d'ici 2030.

³ Selon le rapport de l'OCDE sur les conséquences économiques des changements climatiques (2016), si la hausse des températures se poursuit, la perte du PIB pourrait atteindre 10 % à la fin du siècle

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DE LA MUNICIPALITÉ.....	3
1. INTRODUCTION.....	6
Les enjeux sur le territoire cantonal.....	6
La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux.....	7
Niveau fédéral.....	7
Niveau cantonal.....	7
Niveau communal.....	8
2. ETAT DES LIEUX.....	9
La commune en bref.....	9
Démarches existantes.....	11
Profil énergétique.....	13
Besoins énergétiques.....	14
Consommation et production de chaleur.....	15
Consommation et production d'électricité.....	18
Profil énergétique de l'administration communale.....	20
Profil climatique.....	21
Volet 1 : Principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre.....	21
Bilan carbone territorial.....	22
Émissions liées à la consommation.....	23
Émissions liées à la mobilité.....	23
Émissions liées à l'énergie.....	24
Bilan carbone de l'administration communale.....	26
Volet 2 : Principaux postes enjeux d'adaptation.....	27
Évolutions climatiques attendues.....	27
Biodiversité.....	28
Potentiels îlots de chaleur urbains.....	28
3. ELABORATION DU PECC ET DÉMARCHE PARTICIPATIVE.....	30
4. VISION ET OBJECTIFS.....	32
Vision à l'horizon 2050.....	32
Objectifs à l'horizon 2030.....	33
5. PLAN D'ACTION.....	34
6. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE.....	38
Gouvernance.....	38
Sources de financement.....	39
Suivi de la mise en oeuvre.....	39
7. COMMUNICATION DU PECC.....	40
8. CONCLUSION.....	41
9. ANNEXES.....	42
Annexe 1 : Bilan carbone communal.....	42
Annexe 2 : Cartes.....	44
Annexe 3 : Sondage auprès de la population.....	47
Annexe 4 : Tableau de suivi des actions complété par la Municipalité.....	49
Annexe 5 : Fiches actions.....	50

1. Introduction

Les enjeux sur le territoire cantonal

- a. Les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire vaudois

Selon l'état des lieux des émissions de GES à l'échelle du territoire vaudois, les principales sources d'émissions sont l'utilisation de véhicules à moteur pour les déplacements (total carburants : 41 % des émissions) et l'énergie utilisée dans les bâtiments pour le chauffage et la production d'eau chaude (total combustible : 38 % des émissions). L'agriculture émet 11 % de GES et le reste des émissions provient des procédés industriels, de l'utilisation du sol et de la gestion des déchets.

La commune d'Oron a des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

Répartition des émissions de GES (CO₂-équivalent) à l'échelle du territoire cantonal (données 2015).²

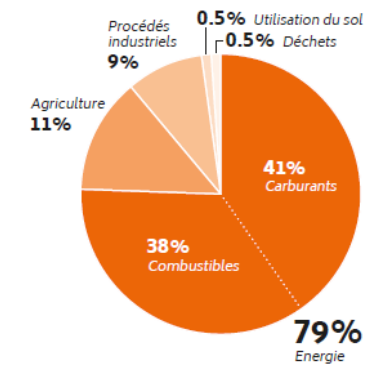


Figure 1 : Répartition des émissions de GES (données 2015)

- b. Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude⁴. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud⁵ sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). A titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la commune d'Oron a des leviers et des responsabilités importants dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion des dangers naturels et des cours d'eau. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

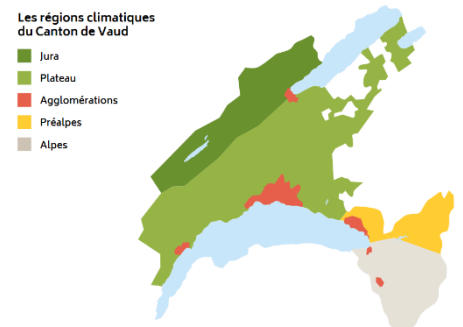


Figure 2 : Les 5 régions climatiques du Canton de Vaud

⁴ National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scenarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

⁵ Changements climatiques du Canton de Vaud - Synthèse et Annexes

La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant à limiter le réchauffement à 1.5 °C par rapport à l'ère préindustrielle (première mesure météorologique suisse en 1864). Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer d'ici à 2030 les émissions de gaz à effet de serre de moitié par rapport à leur niveau de 1990. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC, le Conseil fédéral s'est engagé à viser la neutralité carbone dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant-e par an d'ici à 2050 – année de référence 2000 – en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur.

Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année de 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050⁶.

Le Plan climat vaudois 1^{ère} génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités⁷. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

Suite aux votations cantonales de juin 2023, les nouvelles dispositions constitutionnelles imposent aux communes l'obligation de se doter de plan d'actions et d'objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040. Comme indiqué dans le préavis du Conseil d'Etat, « le programme PECC constitue d'ores et déjà une base solide pour répondre aux exigences ». Les modalités de concrétisation de ces dispositions sont en cours de consolidation mais s'inscriront dans la continuité des programmes existants.

⁶ Ces objectifs ont été fixés en 2017 pour le Programme de législation 2017-22. Au vu des enjeux climatiques, il est probable que ces objectifs devront être revus à la hausse au cours des prochaines années.

⁷ Fait qu'un-e individu-e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.

Niveau communal

Les communes ont des leviers importants en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

- ❖ Un état des lieux (partie 2) est d'abord réalisé pour dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
- ❖ Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont décrits (partie 4).
- ❖ Un plan d'action concret sur trois ans est ensuite détaillé (partie 5) autour de trois axes : mesures transversales ; mesures énergétiques et de réduction ; mesures d'adaptation.
- ❖ Enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (partie 6), ainsi que sa communication auprès de la population (partie 7), sont présentés.

2. Etat des lieux

La commune en bref

La commune d'Oron, d'une superficie de 26,28 km², se situe dans le district de Lavaux-Oron, dans le canton de Vaud en Suisse.

Elle est issue de la fusion, en 2012, de Bussigny-sur-Oron, Châtillens, Chesalles-sur-Oron, Ecoteaux, Oron-la-Ville, Oron-le-Châtel, Palézieux, Les Tavernes, Les Thioleyres et Vuibroye auxquelles s'est encore ajoutée Essertes en 2022. La fusion a été bien assimilée par la population et la bonne entente et collaboration entre les différentes localités sont souvent citées en exemple. De 4'770 habitant.e.s en 2012, la commune est passée à 5'593 en 2020. Il est estimé que la population devrait atteindre 8'000 habitants en 2030, notamment avec la construction du nouveau quartier de "La Sauge" qui ajoutera 1'100 habitant.e.s à Palézieux. D'autres quartiers de villas voient le jour sur le territoire alors que certaines anciennes fermes sont rénovées et réaménagées.

La commune est composée de deux centres régionaux, Oron-la-Ville et Palézieux-Gare où se trouvent de nombreux commerces. Si quelques axes de mobilité douce ont été créés ces dernières années, la commune a encore une dépendance notable à la voiture, avec un trafic routier important.

La population oronaise a un profil très varié. Agriculteurs et agricultrices, néo-ruraux, artisans, pendulaires, etc. La vie villageoise y est active dans les différentes localités avec deux marchés, 60 sociétés locales, dont une jeunesse campagnarde, et une forte activité sportive et culturelle proposant de nombreux événements à l'échelle communale.



Photo 1 : Paysage de la Commune d'Oron. ⁸

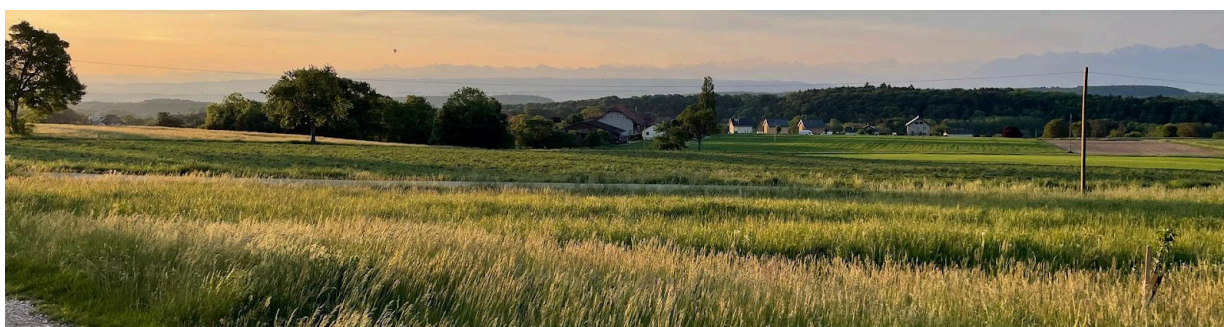


Photo 2 : Champs de blé, Commune d'Oron. ⁹

⁸ Photographies issues du [site de la Commune d'Oron](#)

⁹ Photographies issues du [site de la Commune d'Oron](#)

Du point de vue géographique, la commune d'Oron est traversée par la Broye, qui parcourt son territoire du sud au nord-ouest. Six affluents se jettent dans la Broye, dont la Crottaz à Écoteaux, la Teisigne, la Biorde et la Mionne à Palézieux, le Flon à Oron-la-Ville et le Grenet à Châtillens. Oron possède également plusieurs forêts, dont la plus grande est le Bois de l'Erberey, avec une superficie de plus de 1,6 km². Cette forêt est traversée par plusieurs chemins et aménagée de plusieurs aires de pique-nique, ce qui en fait un lieu de promenade très apprécié des habitants. Le Bois du Chaney, quant à lui, est d'une superficie de 0,25 km² et est équipé d'un parcours Vita. Il est également possible d'y louer un refuge afin d'organiser des événements.

La Commune d'Oron est donc une commune dynamique avec une forte vie locale et un potentiel économique intéressant. Consciente des enjeux environnementaux importants auxquels elle doit faire face, la Commune souhaite renforcer et compléter ses différents projets en cours tout en travaillant sur sa gouvernance pour assurer la représentativité de tous les citoyens et faire face aux défis actuels et futurs.

Démarches existantes

En matière d'énergie, de climat et de durabilité, la Commune mène et a déjà mené dans le passé de nombreuses démarches synthétisées dans le Tableau 1 ci-dessous.

Thème	Description	Etat au 13.12.2023
Alimentation	Soutien à l'École à la ferme	En cours
Alimentation	Distribution de pommes locales dans les écoles + journée du lait.	En cours
Aménagement du territoire	Passé à poissons sur la Broye à Palézieux-Village	2017
Bâtiments	Pour les nouvelles constructions communales : éclairage LED, classe énergétique des appareils, système de chauffage au bois, changement des fenêtres, produits de nettoyage	Nouvelles dispositions à l'étude à travers la révision du PaCom.
Voirie	Achat d'une épareuse électrique	2021
Mobilité	Mise à 30 km/h de certains tronçons (ex: Route du Flon, Route de l'Epenaz, ...)	En cours
Mobilité	Création de voies de mobilité douce (ex : Mobilidoux, sentier du Carroz et Aux Léchaires à Palézieux et Sentier des 10 Comme Unes)	En cours
Energie	Partenariat et prise de participation dans Palézieux Bioénergies SA (membre du Conseil d'administration) pour une installation de biogaz (chauffage du collège de Palézieux-Village)	2015
Energie	Essai de l'extinction de l'éclairage public dans un quartier à Palézieux-Gare	En cours
Energie	LEDs dans les bâtiments communaux	En cours
Energie	Définition d'une procédure de contrôle de la conformité énergétique dans le cadre de l'octroi du permis de construire et d'habiter/utiliser	Terminé
Biodiversité	Arrêt de l'utilisation des fongicides	2017
Biodiversité	L'inventaire des arbres remarquables	2015
Déchets	Taxe au poids	2014
Déchets	Trocs dans les déchèteries	2018
Déchets	Soutien au Coup de balais	Annuel
Déchets	Soutien au Coffre ouvert	Annuel
Déchets	Les écoles accueillent régulièrement des stands SATOM	Annuel

Tableau 1 - Liste des actions réalisées à Oron

Oron mène donc déjà différentes actions dans les domaines couverts par certaines fiches d'actions proposées par le Canton dans le cadre de la subvention du PECC.

- **Fiche cantonale 6** : La Commune d'Oron a d'ores et déjà mis en place une série de mesures pour améliorer la gestion des déchets. La taxe au poids instaurée en 2014 a permis de passer de 219,3 kg de déchets par habitant.e.s par an en 2013 à 84,3 kg en 2015, soit une diminution de plus de 60%¹⁰. Des journées "coup de balais" sont organisées annuellement. Des animatrices de la SATOM sont régulièrement invitées dans les écoles pour parler déchets. Enfin, une sensibilisation a été faite autour des filières de tri.
- **Fiche cantonale 9** : Certaines classes oronaises bénéficient déjà de la distribution de pommes locales à la récré. De plus, au cours de leur scolarité, chaque enfant de la commune participe au moins une fois à "l'École à la ferme", aux frais de la Commune.
- **Fiche cantonale 10** : La Commune a déjà défini une procédure de contrôle de la conformité énergétique dans le cadre de l'octroi du permis de construire et d'habiter/utiliser.
- **Fiche cantonale 13** : Une planification énergétique territoriale a déjà été réalisée en 2023 par le bureau CSD.
- **Fiche cantonale 17** : le personnel communal a déjà suivi des cours de gestion des espaces verts et l'inventaire des arbres remarquables a été réalisé.
- **Fiche cantonale 18** : Le personnel communal a suivi le cours sur les espèces exotiques envahissantes (EEE). La Commune organise régulièrement des sessions d'arrachage des EEE.

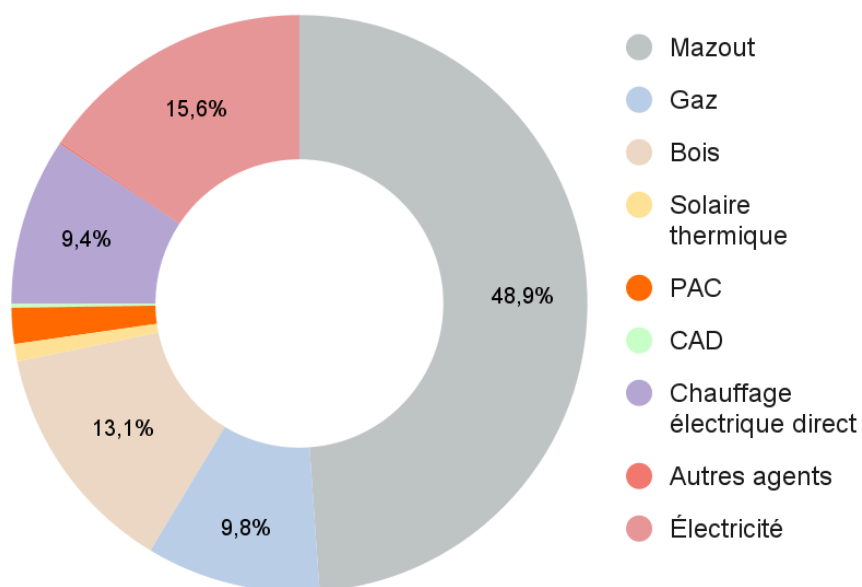
Le présent PECC a donc pour but de venir compléter les initiatives prises par le passé ou en cours de réalisation. La Commune a eu le désir de combiner les besoins de la population partagés lors des événements participatifs, les projets portés par la Municipalité ainsi que la révision du PaCom pour créer un plan ambitieux et complémentaire.

¹⁰ Données issues du [Site Vaud-Stat-Dechets](#) (Statistiques communales des déchets urbains).

Profil énergétique

Le profil énergétique de la commune d'Oron a été réalisé de mars à avril 2023 sur la base des données transmises par le Canton et la Commune (cf. [Annexe 1](#)). Il donne des indications nécessaires à la bonne compréhension des consommations et productions d'énergie, ainsi que des potentiels en énergie renouvelable à l'échelle de la commune.

Le territoire de la commune d'Oron est vaste et contient plusieurs localités dont deux centres urbains. Ci-dessous est représentée la consommation énergétique du territoire. Le 84,4% de l'énergie consommée l'est sous forme de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire, abrégée ECS) pour seulement 15,6% sous forme d'électricité hors-chaleur. En tout, le territoire a consommé 67'837 MWh en 2022¹¹.



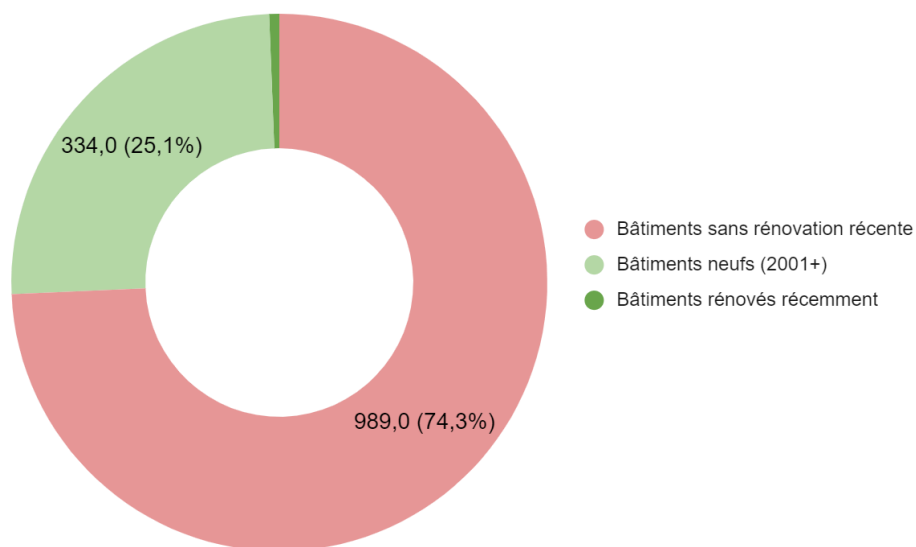
Graphique 1 : Répartition de la consommation énergétique pour le territoire d'Oron¹².

¹¹ Sources: [Profil énergétique VD](#), consulté le 04.10.23.

¹² Sources: [Profil énergétique VD](#), consulté le 04.10.23

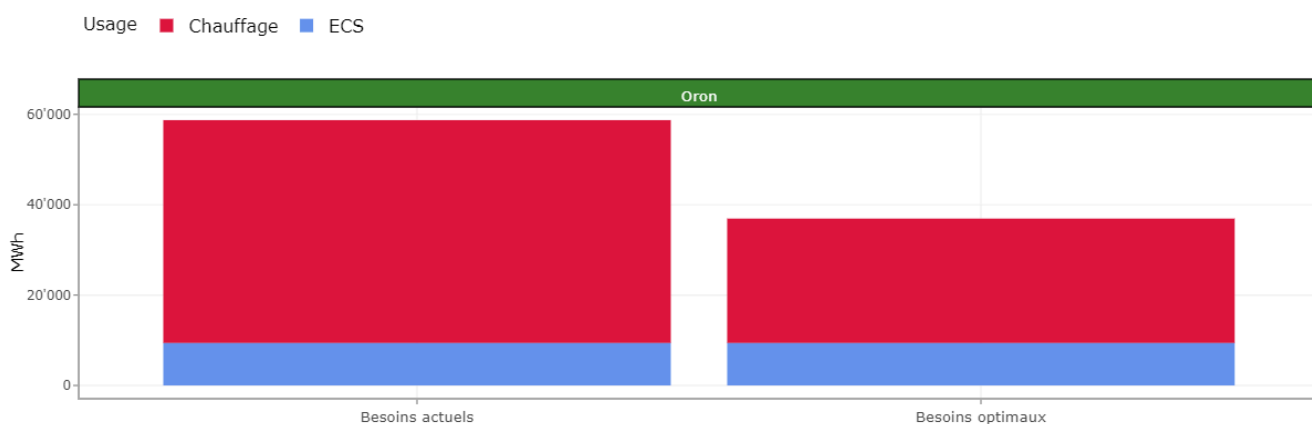
Besoins énergétiques

Le territoire communal d'Oron est composé de 1331 bâtiments chauffés constituant une surface de référence énergétique de 614'103 m²¹³. Sur le territoire communal, près de 74,3% des bâtiments ont été construits avant 2000 et n'ont pas été assainis depuis (Grappe 2).



Grappe 2 : Répartition des bâtiments chauffés par état énergétique pour le territoire d'Oron.¹⁴

Si l'ensemble de ces bâtiments était rénové, cela permettrait de réduire les **besoins en énergie d'environ 37%** (Grappe 3). L'**assainissement des bâtiments** est donc une étape primordiale avant même le changement des systèmes de chauffage.



Grappe 3 : Répartition des besoins énergétiques théoriques pour la chaleur des bâtiments, soit l'eau chaude sanitaire (ECS) et chauffage des locaux, après et avant rénovation de l'ensemble du parc immobilier¹⁵.

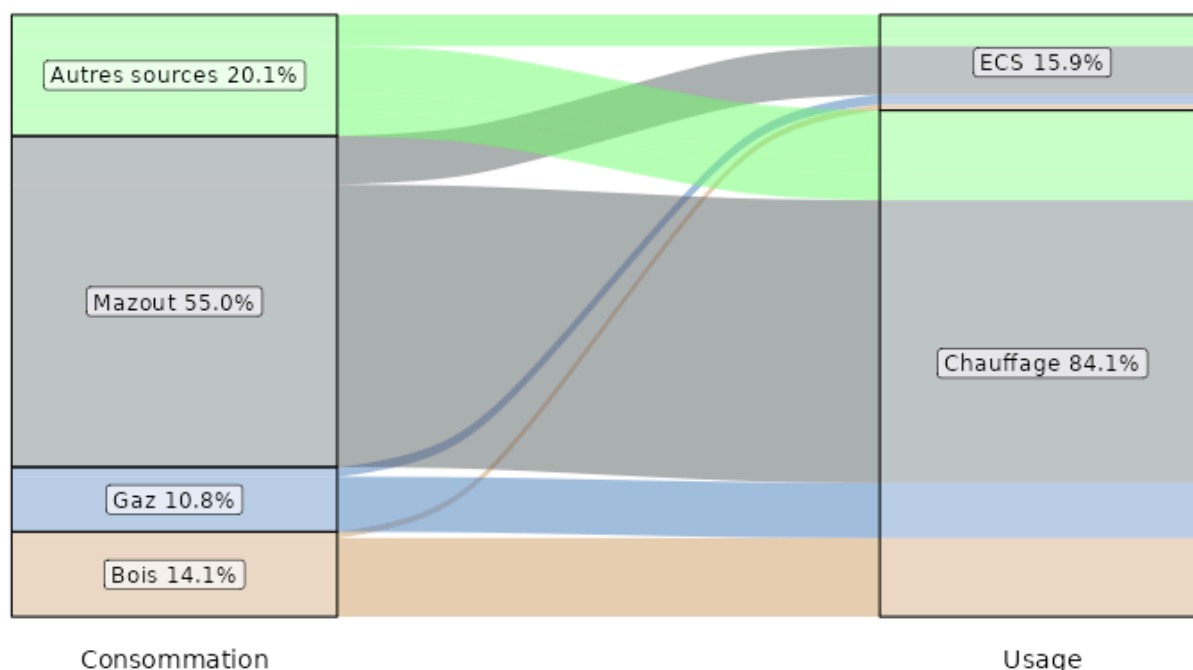
¹³ Sources: Profil énergétique VD, consulté le 07.09.23.

¹⁴ Sources: [Profil énergétique VD](#), consulté le 04.10.23.

¹⁵ Sources: Profil énergétique VD, consulté le 07.09.23.

Consommation et production de chaleur

Comme l'indique le Graphe 4, 75,8% du chauffage des bâtiments du territoire (chaleur et eau chaude sanitaire, abrégé ECS) se fait par des énergies fossiles et électriques (gaz 10.8%, mazout 55% et chauffage électrique direct 10%). Pour comparaison, en 2021, la moyenne suisse est de 58%¹⁶. Le mazout et le gaz sont des énergies non renouvelables qui contribuent fortement aux dérèglements climatiques. Il en est de même pour les chauffages électriques. Ce type de chauffage à l'efficacité médiocre est amené à être remplacé par des solutions plus efficaces (par des pompes à chaleur, par exemple) afin d'économiser l'électricité. En effet, la consommation en électricité de ce type de chauffage représente 15% de la consommation électrique vaudoise en hiver. Ils seront vraisemblablement interdits dans le Canton de Vaud d'ici 2033¹⁷.



Graphe 4 : Consommation énergétique par usage pour le territoire d'Oron¹⁸.

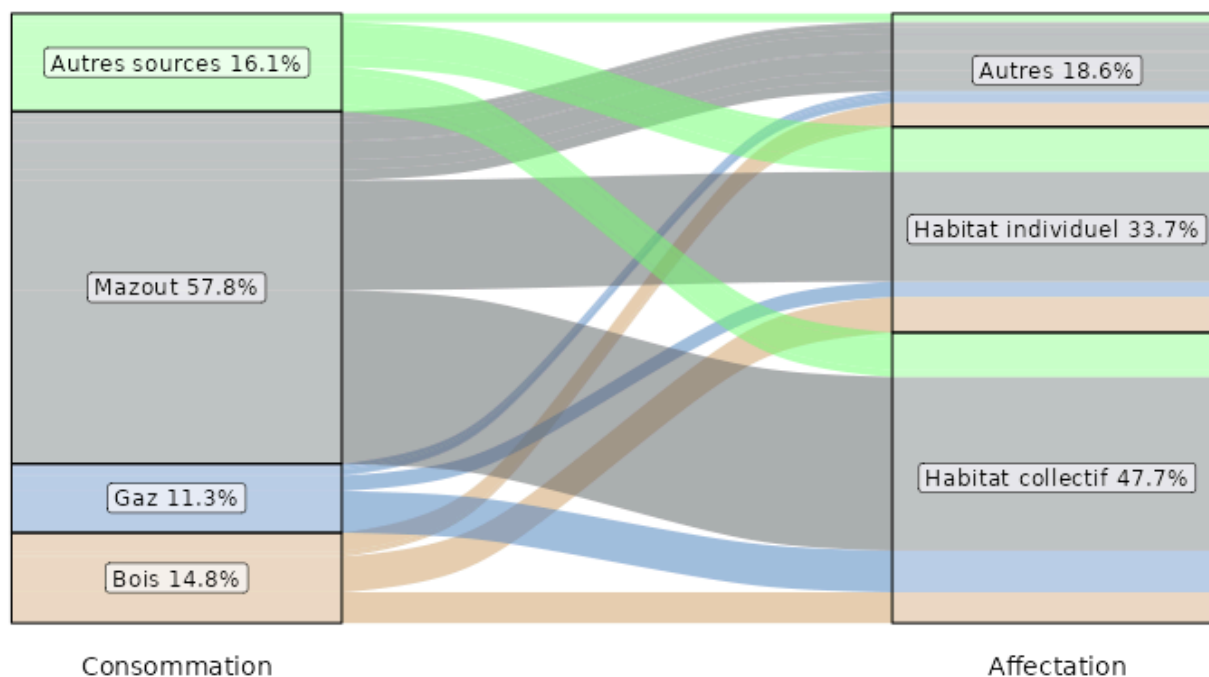
¹⁶ Donnée issue du site [ReporterEnergie](https://reporterenergie.ch/) de SuisseEnergie (OFEN), consulté le 07.09.23.

¹⁷ Pour davantage d'informations :

<https://www.rts.ch/info/regions/val-de-romandie/13644446-tous-les-chauffages-electriques-seront-bel-et-bien-interdits-dans-le-canton-de-vaud.html>

¹⁸ Graphique issu du [Profil énergie VD](#), consulté le 30.06.23.

Près de la moitié de la consommation énergétique provient des habitats collectifs¹⁹ (47,7% de la consommation), suivie par les habitats individuels (33,7%). Les 18,6% restants sont utilisés dans les autres types de bâtiments (écoles, industries, commerces, lieux de rassemblement, etc., voir Graphe 5).



Graphe 5 : Consommation énergétique par affectation pour le territoire d'Oron (DGE-DIREN, 2022)²⁰

Plusieurs alternatives existent afin d'augmenter la part d'énergie renouvelable pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

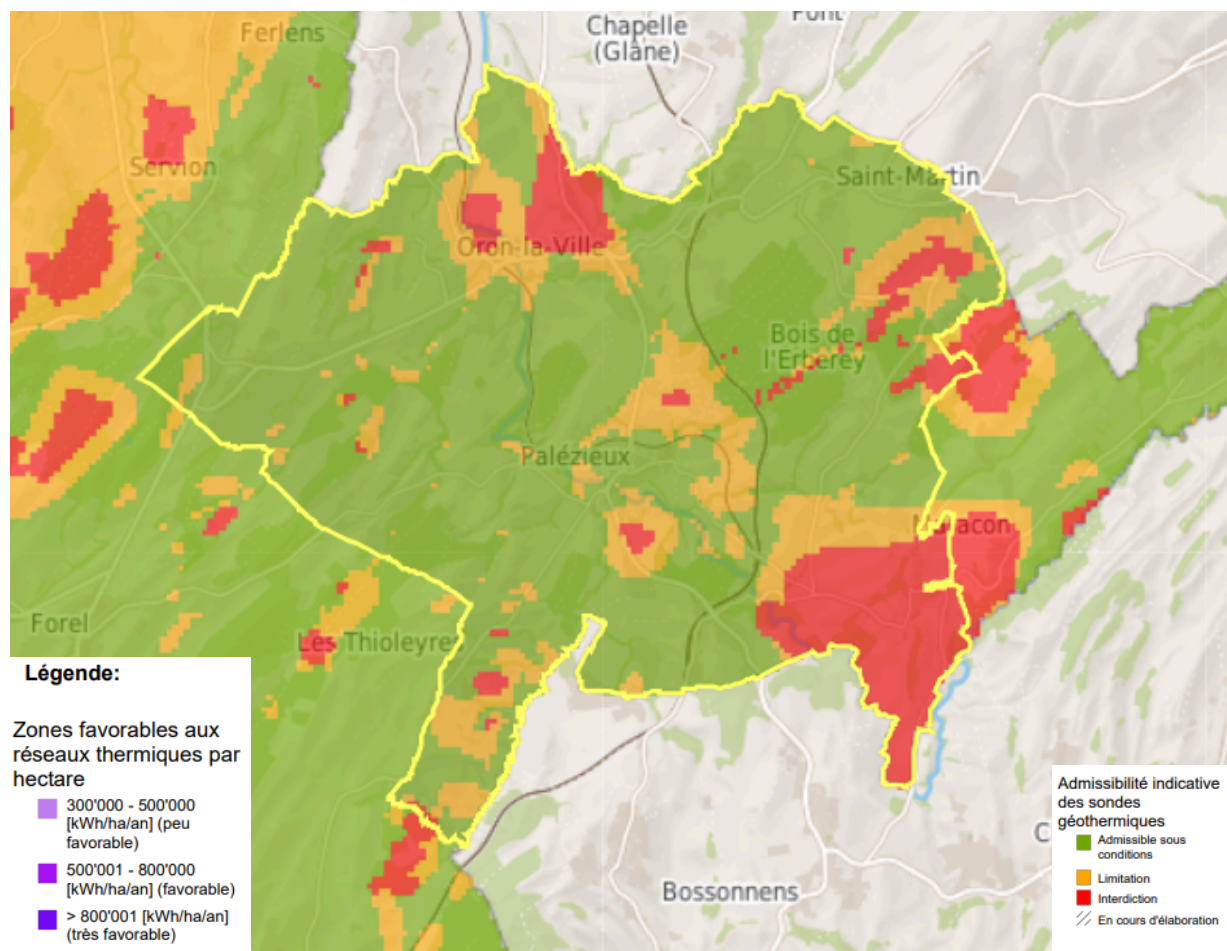
Comme le montre la Carte 1 de l'[Annexe 2](#), les centres urbains ont un potentiel intéressant pour le développement de réseaux de chaleur à distance. Le bois, ressource bien présente sur le territoire communal, pourrait être une ressource davantage exploitée. Une analyse complémentaire pour l'identification de la disponibilité d'autres ressources que le bois serait cependant bienvenue, la stratégie énergétique cantonale spécifiant que le bois devrait être réservé en priorité pour des usages à haute température.

Le solaire thermique représente à peine deux pourcents des chauffages d'Oron et a donc encore de belles possibilités de développement tout comme les pompes à chaleur.

¹⁹ Immeubles locatifs et en propriété par appartement, résidences, logements et centres d'hébergement pour personnes âgées, enfants, adolescents et personnes en situation de handicap ou de toxicomanie, hôtels, casernes et établissements pénitentiaires.

²⁰ Graphique issu du [Profil énergie VD](#), consulté le 30.06.23.

En effet, en ce qui concerne la géothermie basse température, le territoire de la commune est caractérisé par une absence de limitation de profondeur. Certaines des localités (Palézieux-Village, Palézieux-Gare, Châtillens ou encore Essertes) sont caractérisées par une admissibilité indicative et sous condition des sondes géothermiques (zones vertes sur la Carte 2). À l'inverse, les sondes géothermiques sont interdites (zones rouges sur la Carte 2) sur toute la zone d'Ecoteaux ainsi que sur une partie d'Oron-la-Ville (route de Moudon)²¹. L'implantation de pompes à chaleur (PAC) alimentées par des sondes géothermiques verticales est donc une possibilité sur certaines parties du territoire oronais.



Carte 2 : Admissibilité indicative des sondes géothermiques²².

Enfin, notons que la station d'épuration d'Ecoteaux a un potentiel de production électrique de 400 MWh/an²³. Les eaux usées ont une température entre 10 et 20°C, chaleur suffisante pour être exploitée (via une pompe à chaleur). Le potentiel thermique est estimé sur la base du nombre d'habitants raccordés et est donc indicatif.

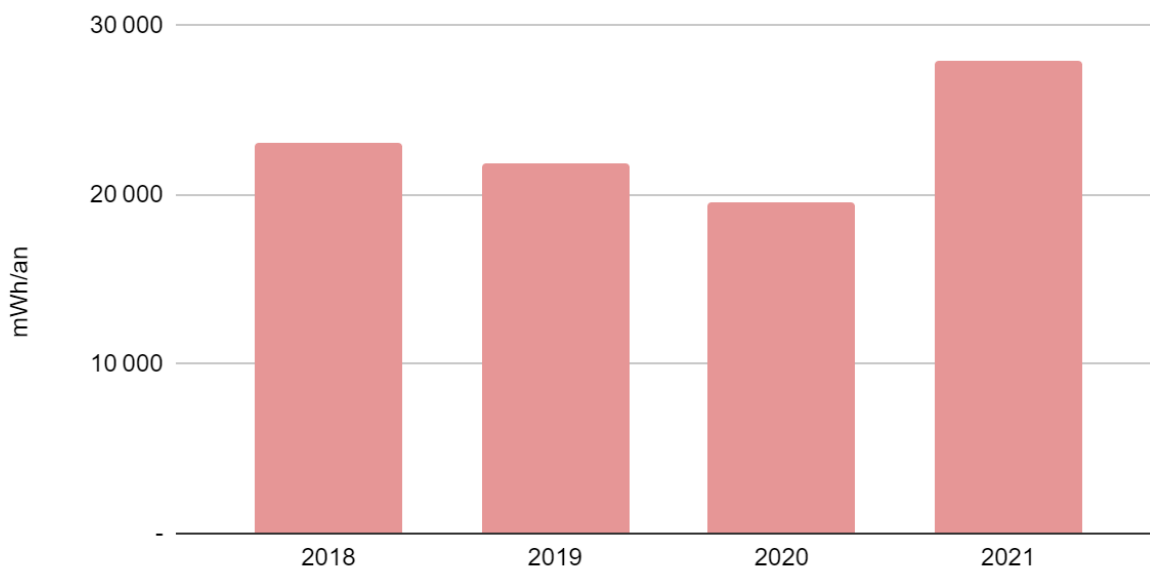
²¹ Informations issues du [Geoportail vaudois](#), consulté le 05.09.2023.

²² Carte issue du Géoportail, [Cadastre des énergie du Canton de Vaud](#), consulté le 11.10.2023

²³ Information issue des [géodonnées concernant le potentiel thermique STEP publiées par l'Office fédéral de l'énergie](#).

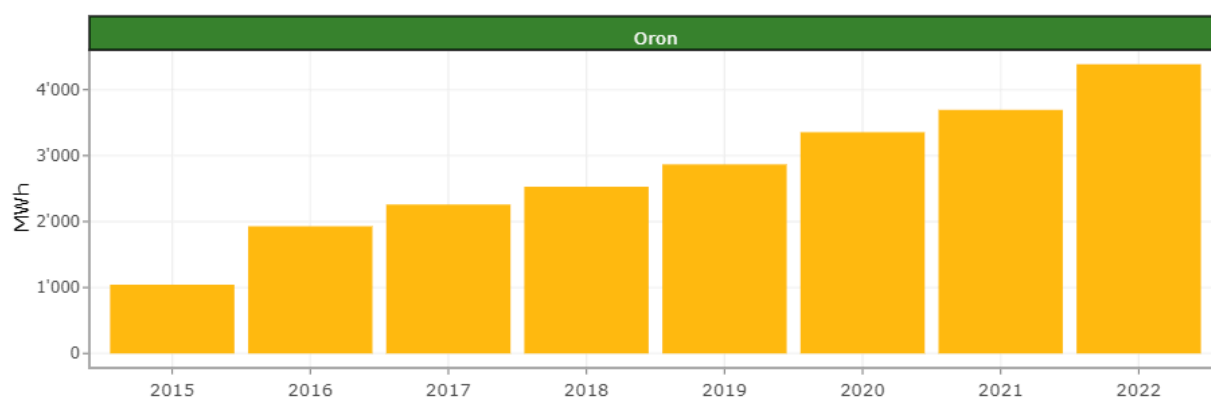
Consommation et production d'électricité

La consommation moyenne d'électricité totale par habitant.e se monte à 4,6 MWh/hab/an²⁴. La valeur comprend l'électricité consommée par les ménages (pompe à chaleur et chauffage électrique inclus), les services, l'industrie, l'agriculture et les transports au cours des 12 derniers mois disponibles. Elle est au-dessous de la moyenne suisse qui s'élève à 5,7 MWh/hab/an, une différence qui peut s'expliquer par une présence peu importante d'industries en comparaison au nombre d'habitants. Ainsi, la consommation d'électricité de l'ensemble du territoire s'élève à 28'507 MWh par an (entre le 1 août 2022 - 31 juillet 2023).



Graph 6 : Evolution de la consommation d'électricité de la commune d'Oron²⁵.

À ce jour (octobre 2023), seul 7,5% du potentiel solaire réalisable sur les surfaces de toiture est utilisé pour la production d'électricité au moyen de systèmes photovoltaïques (PV), soit plus d'un pourcent au-dessus de la moyenne suisse qui est de 6,1%²⁶. La production photovoltaïque, représentée sur le Graph 7, a connu un essor impressionnant et continu depuis 2015, passant d'une production de 1'042 MWh en 2015 à 4'385 MWh en 2022.



Graph 7 : Evolution de la production photovoltaïque de la commune d'Oron²⁷.

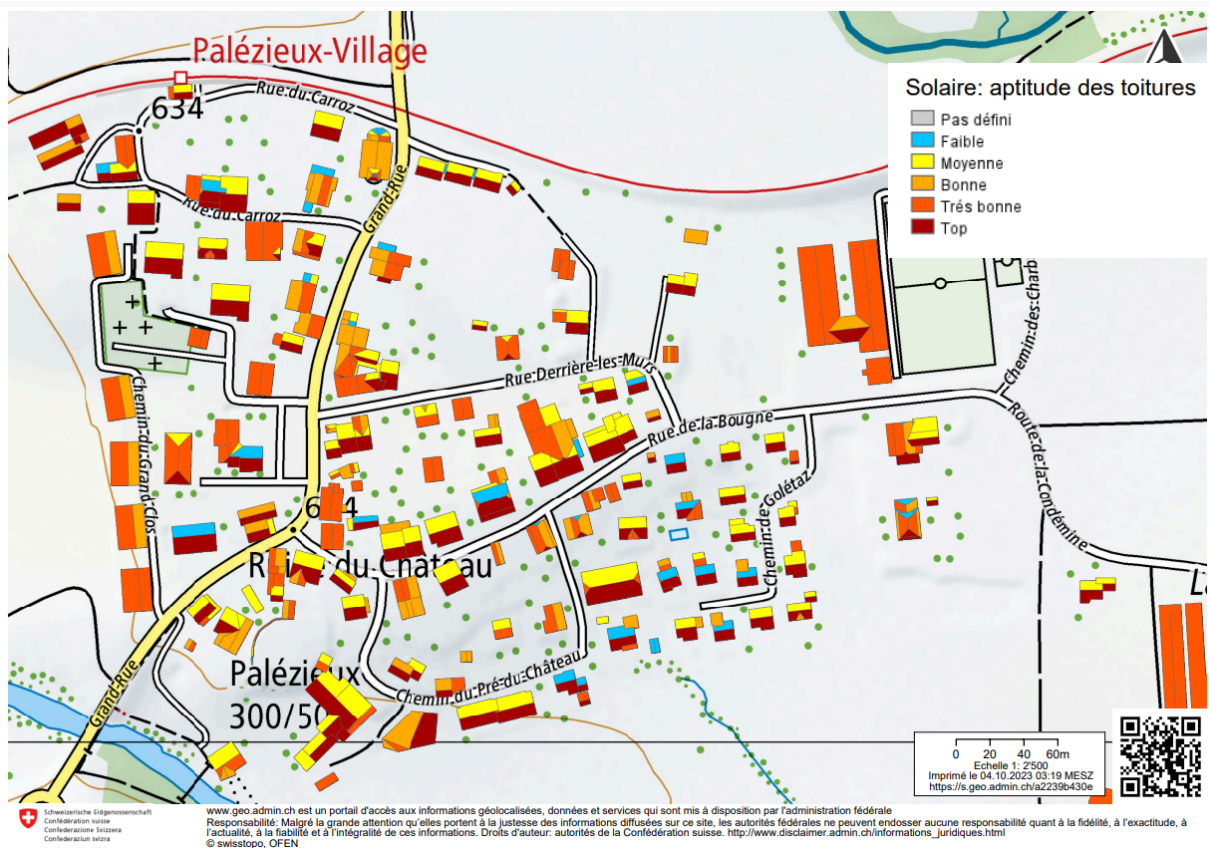
²⁴ Donnée issue du site [ReporterEnergie](#) de SuisseEnergie (OFEN), consulté le 07.09.23.

²⁵ Données issues de VOénergies, consulté le 12.09.2023.

²⁶ Données issues du site [ReporterEnergie](#) de SuisseEnergie (OFEN), consulté le 07.09.23.

²⁷ Données issues du [Profil énergétique vaudois](#), consulté le 07.09.2023.

Le développement solaire de la commune reste cependant élevé avec de nombreuses toitures ayant un potentiel solaire excellent. La Carte 3 donne un aperçu des bâtiments existants les plus propices à la mise en place de panneaux photovoltaïques à Palézieux-Village. La plateforme cartographique de la Confédération permet de consulter le [potentiel solaire des toitures](#) de l'ensemble du territoire.

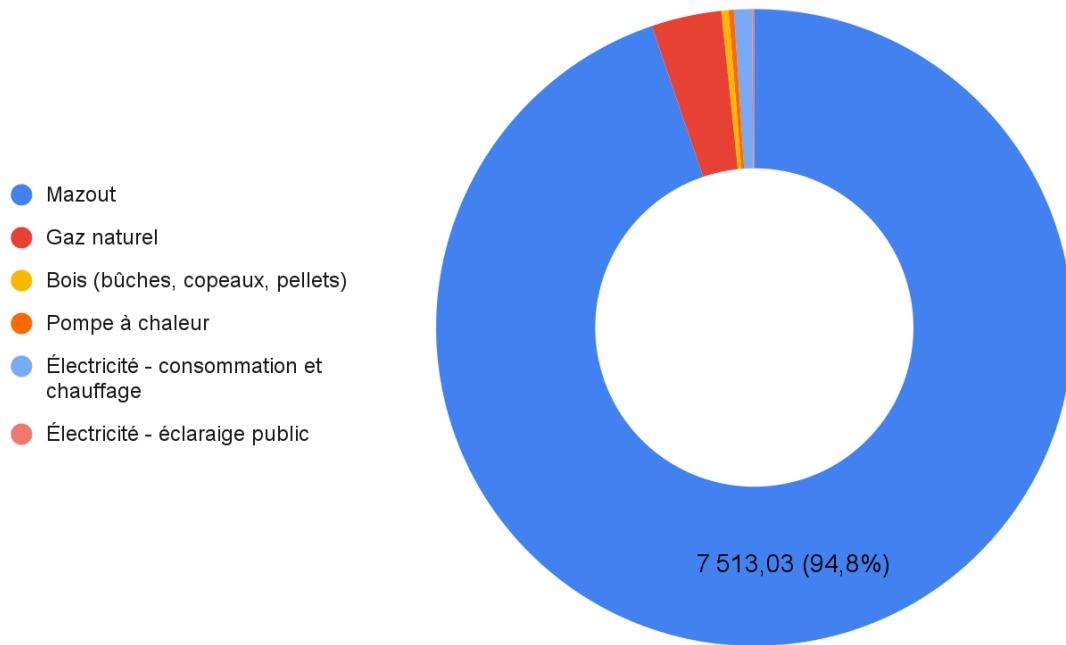


Carte 3 : Zoom sur le potentiel solaire de Palézieux-Village (UVEK, 2023).

Profil énergétique de l'administration communale

La commune d'Oron possède 54 bâtiments. 94,8% du chauffage est au mazout, 3,6 % au gaz et 0,9% à l'électricité. Seul 0,7% de l'énergie consommée pour le chauffage est d'origine renouvelable (bois et pompes à chaleur).

La possibilité de remplacer ces systèmes par des énergies renouvelables va être évaluée. Des mesures de rénovation énergétique devraient être la première étape afin de permettre un bon dimensionnement des installations. La Commune a commencé la procédure nécessaire pour la réalisation de CECB pour ses bâtiments.



Graphe 8 : Consommation énergétique liée au chauffage de la Commune d'Oron²⁸.

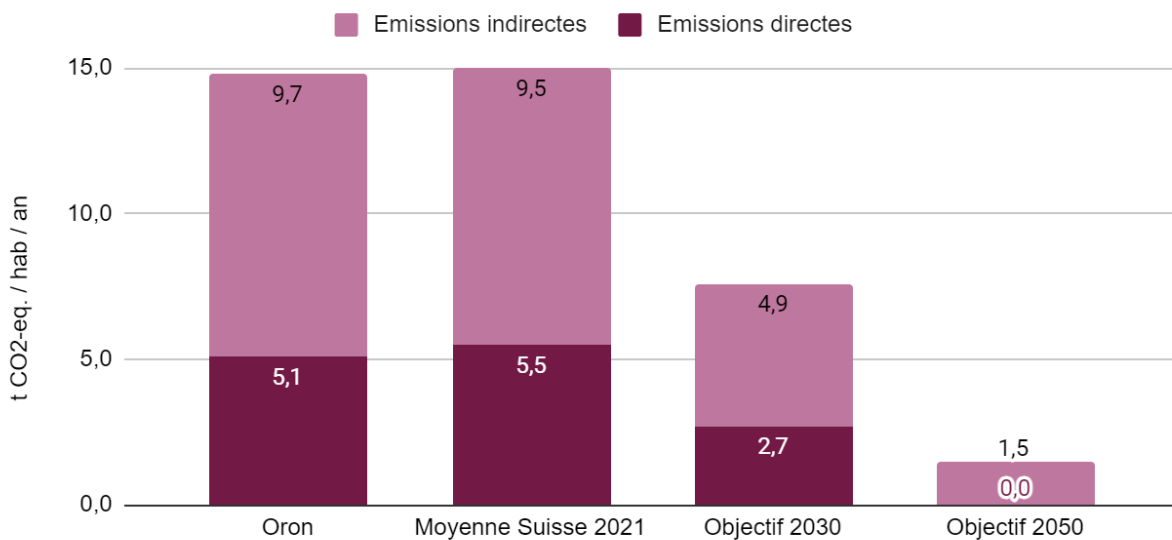
²⁸ Données issues de l'outil de bilan carbone cantonal, consulté le 04.10.2023

Profil climatique

Le profil climatique de la commune d'Oron a été réalisé en 2023 sur la base des outils fournis par le Canton et des données fournies par le Canton et la commune. Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre (volet 1) et des principaux enjeux d'adaptation (volet 2) sur le territoire de la commune.

Volet 1 : Principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre

Le bilan carbone d'un.e habitant.e du territoire d'Oron se monte à 14,8 tonnes de CO₂eq. par an, ce qui se situe dans la moyenne suisse (15 tonnes de CO₂eq. par an et par personne²⁹). Les objectifs de réduction fixés par le Canton nécessitent une réduction de plus de 50% d'ici 2030 et de 90% d'ici à 2050 (Graphe 9).



Grappe 9: Bilan carbone actuel (moyenne suisse et territoire communal) et objectifs de réduction alignés avec la stratégie climatique suisse et les Accords de Paris.³⁰

Le bilan carbone a été réalisé sur les émissions émises sur le territoire (bilan territorial) et sur les activités de l'administration (bilan de l'administration communale).

²⁹ "Indicateurs de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en Suisse (1990-2019)", OFEV

³⁰ Grappe issu de l'outil de bilan carbone du Canton de Vaud, 2023.

Bilan carbone territorial

Le bilan territorial comptabilise les postes d'émissions directes et indirectes. Les émissions directes sont générées par les activités qui se situent sur le territoire communal. Les émissions indirectes sont générées par les activités des habitant·e·s de la commune hors du territoire (e.g. liés à la consommation, Figure 3).

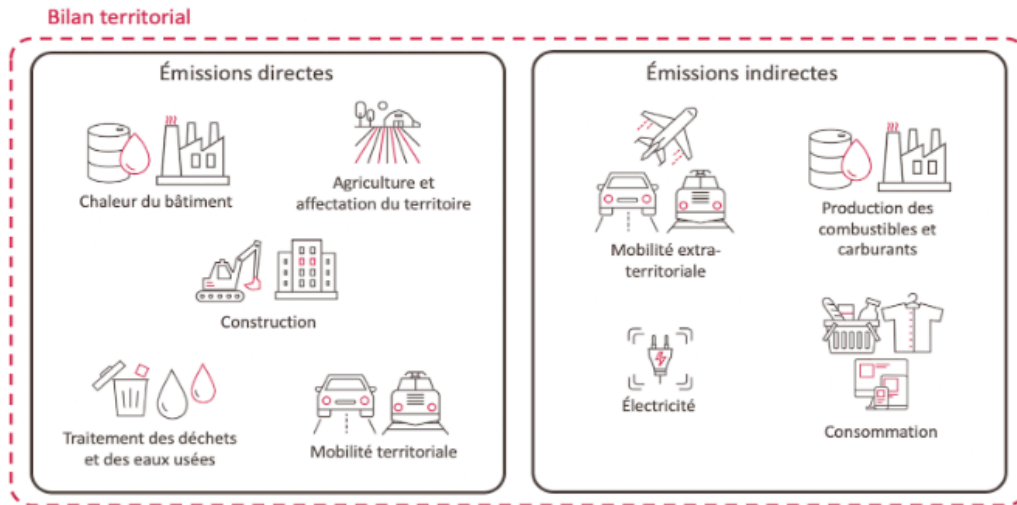
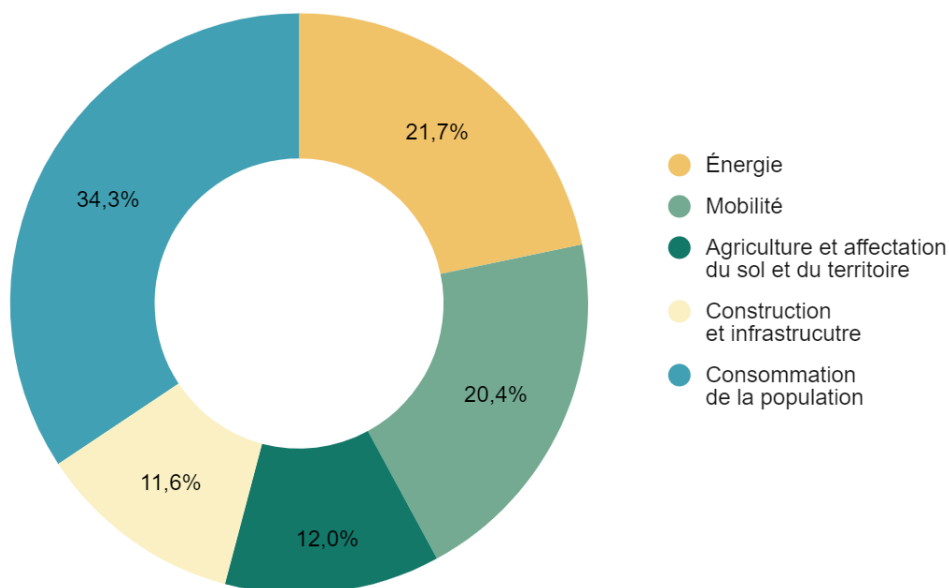


Figure 3: Explication des postes comptabilisés dans le bilan carbone territorial (source : Canton de Vaud)

Comme le représente le Graphe 10, la majorité des émissions de gaz à effet de serre provient de **la consommation des biens et services** (34,3% soit 31'166 tonnes CO₂ eq.), suivie par la **mobilité** (20,4% soit 18'480 tonnes CO₂ eq.) et **l'énergie** (chaleur et électricité - 21,7% du bilan carbone, soit 19'737 tonnes CO₂ eq.). Ces trois domaines sont détaillés dans les pages suivantes. L'agriculture, l'affectation du sol et du territoire représentent 12% des émissions. Le reste est imputable à la construction et aux infrastructures.

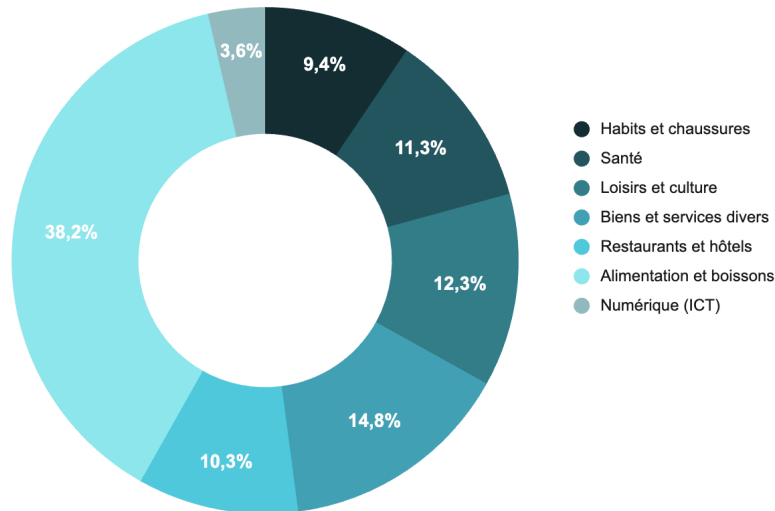


Graphe 10 : Répartition des émissions de gaz à effet de serre par catégorie pour le territoire communal³¹

³¹ Graphe issu de l'outil de bilan carbone du Canton de Vaud, 2023.

Émissions liées à la consommation

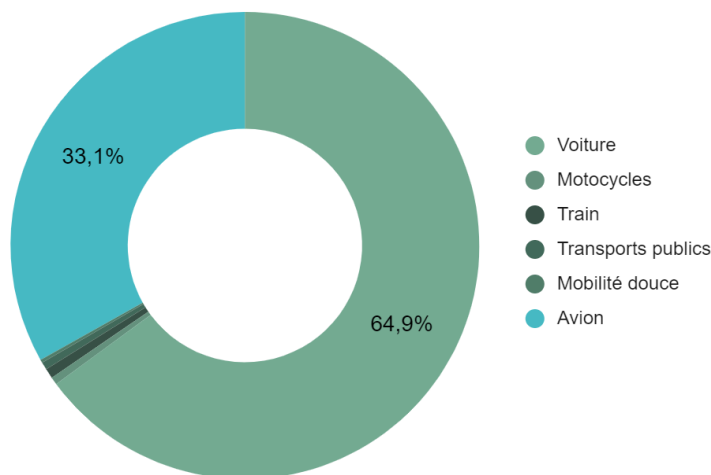
Le Graphe 11 représente les détails de la répartition des émissions dues à la consommation des habitants.es d'Oron, secteur le plus émetteur (pour la méthodologie, voir [Annexe 1](#)). À noter que l'alimentation et les boissons représentent plus du tiers des émissions de cette catégorie (38,2%, soit 11'905 tonnes CO₂ eq.). Ces résultats sont basés sur des moyennes suisses et non spécifiques aux habitant.e.s d'Oron. L'alimentation représente la plus grande part des émissions liées à la consommation. Si l'alimentation relève de la sphère privée, elle reste une des sources d'émissions où le consommateur ou la consommatrice a le plus de pouvoir d'action. Les actions dans le domaine de la sensibilisation à l'alimentation durable (Action 9.1), à la durée de vie du prêt à porter (Action 6.1) ou encore aux déchets (Action 6.2) sont donc pertinentes.



Graphe 11 : Répartition des émissions du poste "Consommation" pour le territoire de la Commune d'Oron.³²

Émissions liées à la mobilité

La mobilité représente le troisième secteur le plus émetteur avec 20,4% du bilan carbone territorial d'Oron. Hors usage de l'avion, l'impact carbone de la mobilité est à 97% imputable à la voiture. En prenant en compte le transport aérien (33,1%), les émissions liées à la mobilité sont dues à 64,9% à l'utilisation de la voiture. Les autres modes de transports sont à l'origine de moins de 2% des émissions de gaz à effet de serre de la mobilité.



Graphe 12: Répartition des émissions pour la catégorie "Mobilité" du territoire communal.³³

³² Graphe issu de l'outil de bilan carbone du Canton de Vaud, 2023.

³³ Graphe issu de l'outil de bilan carbone du Canton de Vaud, 2023.

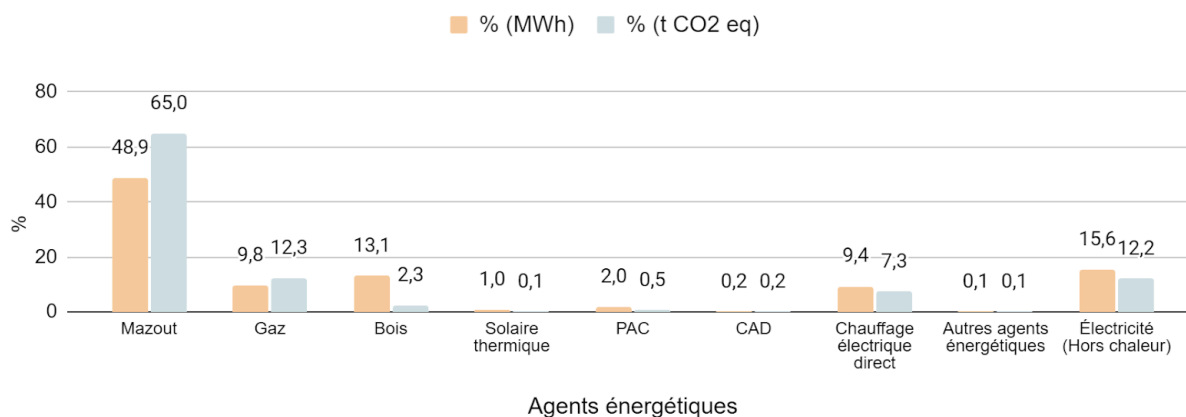
Ces résultats sont issus d'une modélisation des données du microrecensement vaudois 2015 prenant en compte la typologie d'Oron. La densité de population et d'emploi ainsi que la pendularité sont prises en compte. Pour terminer, notons que le pourcentage de véhicules à propulsion électrique dans le trafic routier est de 1,9% pour une moyenne nationale de 2,8%³⁴.

La Commission intercommunale de Lavaux (CIL) et le Canton de Vaud ont piloté une étude sur les parkings P+R dans le district de Lavaux-Oron, en intégrant les communes. Pour celui de Palézieux Gare – qui comprend 180 places actuellement, l'étude préconise le maintien de la capacité actuelle, au vu de la demande estimée et des P+R prévus en amont par le canton de Fribourg dans le cadre de sa stratégie P+R ("Etude des parcs-relais aux gares du Canton de Fribourg", SMO, 2017).

Concernant la mobilité scolaire, la mise sur pied de Pédibus à partir de différents quartiers – à Oron-la-Ville et Châtillens – a été envisagée. Pour l'instant, il n'a pas été possible de mobiliser suffisamment de volontaires pour en garantir l'organisation. La Commune, dans le cadre du PECC, souhaite essayer à nouveau de lancer le concept mais en s'appuyant par exemple sur le précieux soutien des seniors pour l'accompagnement des enfants.

Émissions liées à l'énergie

Les émissions carbone liées à l'énergie du territoire d'Oron sont pour la grande majorité (65%) dues à la chaleur produite à partir de mazout alors que ce dernier représente moins de 50% de la consommation énergétique (chaleur et électricité hors-chaleur) du territoire (Graphe 13).

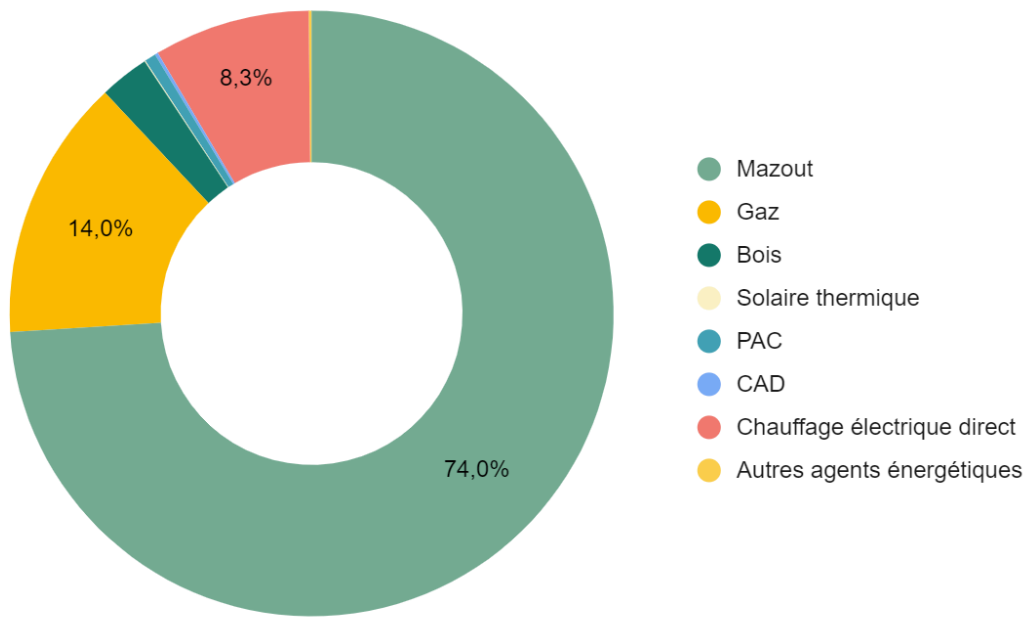


Graphe 13: Répartition de la consommation énergétique et des émissions de GES par agent énergétique pour le territoire communal.³⁵

³⁴ Données issues du site [ReporterEnergie](https://reporterenergie.ch) de SuisseEnergie (OFEN), consulté le 07.09.23.

³⁵ Graphe issu de l'outil de bilan carbone du Canton de Vaud, 2023.

Un zoom sur la consommation de chaleur (Graphe 14) permet de constater que 96,3% des émissions GES liées à la consommation énergétique destinée au chauffage proviennent d'énergies fossiles, soit du gaz, du mazout et du chauffage électrique direct.



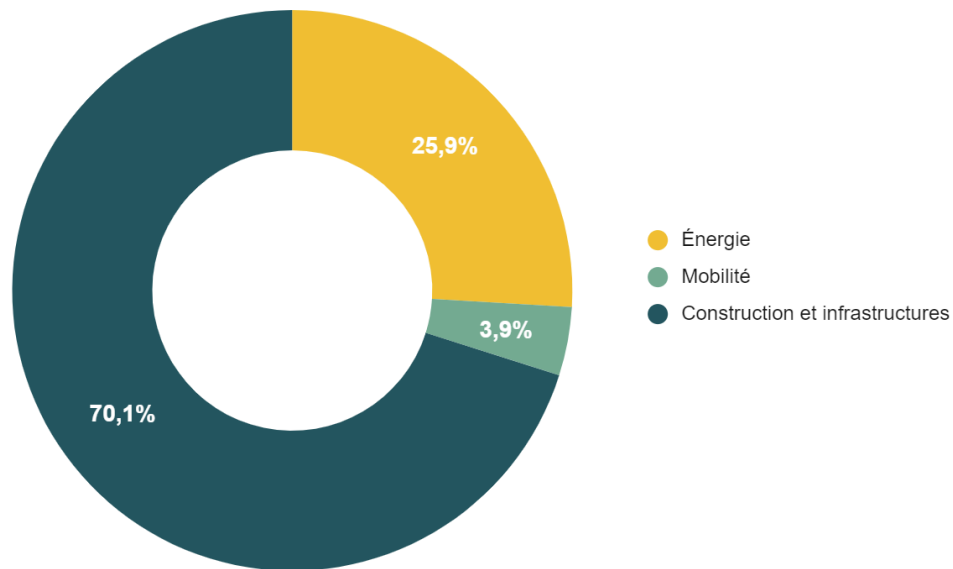
Graphe 14 : Répartition des émissions de GES par agent énergétique pour la production de chaleur sur territoire communal.³⁶

³⁶ Graphe issu de l'outil de bilan carbone du Canton de Vaud, 2023

Bilan carbone de l'administration communale

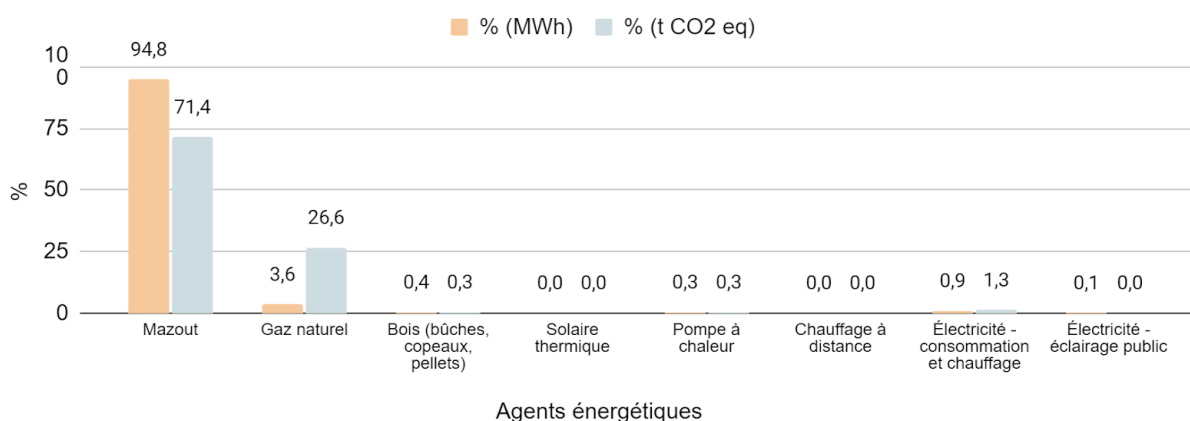
Bien que minime en comparaison avec un bilan territorial, le bilan carbone de l'administration communale met en évidence les postes sur lesquels l'administration peut réduire son impact et ainsi servir d'exemple pour sa population.

L'empreinte carbone de l'administration communale est de 1'191 tonnes CO₂ eq, soit moins de 2% des émissions totales d'Oron. Les trois principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre pour l'administration communale (Graphe 15) sont les constructions et infrastructures (70,1% du total des émissions de l'administration publique, correspondants à 3'407'000 CHF d'investissements dans la construction publique), l'énergie (25,9% du total, dues au chauffage des bâtiments communaux et à l'éclairage public) et la mobilité (3,9% du total).



Graphe 15 : Répartition des émissions de l'administration communale

Dans la catégorie "Énergie", le chauffage des bâtiments communaux émet 305 tonnes CO₂ eq. La consommation électrique de l'administration (chaleur et hors-chaleur) est insignifiante (1%). L'éclairage public émet 2 tonnes de CO₂ eq. par an. Le graphe 16 ci-dessous montre la répartition de la consommation énergétique et des émissions correspondantes.



Graphe 16: Répartition des émissions pour la catégorie "Énergie" de l'administration communale.

Volet 2 : Principaux postes enjeux d'adaptation

Évolutions climatiques attendues

La commune d'Oron appartient à la zone géographique du plateau. Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre. Sans mesures de protection du climat, les principaux changements climatiques attendus sur cette zone d'ici à 2060 se caractérisent par une augmentation des températures, des jours tropicaux, ainsi que par une augmentation de l'intensité et de la fréquence des épisodes de fortes précipitations (Figure 4).



Figure 4 : Évolutions climatiques attendues dans le plateau vaudois (Source : Canton de Vaud)

La modification des paramètres climatiques et la rapidité à laquelle ils se produisent ont de nombreuses répercussions sur les sociétés (Figure 5). L'augmentation des fortes chaleurs et des crues peuvent avoir des conséquences sur la santé des personnes et leur bien-être (déshydratation, intoxication alimentaire par de l'eau contaminée, réduction de la productivité au travail, dommages aux personnes, etc.). Les tempêtes, grêle et fortes précipitations peuvent également endommager diverses infrastructures nécessaires à assurer des services de base (hôpitaux, production d'énergie, etc.). Les cultures agricoles et viticoles seront également impactées par une modification du régime des précipitations.

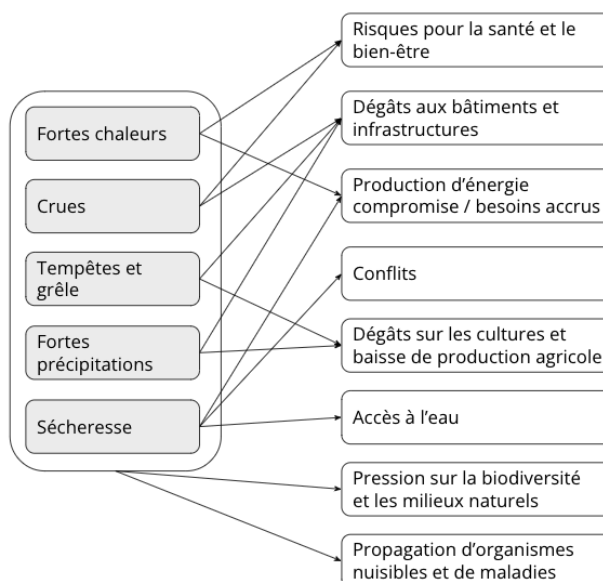


Figure 5 : Evolution du climat et impacts sur les sociétés. Les impacts peuvent se renforcer entre eux. (Source : Alterna sur la base du Canton de Vaud)

La modification des paramètres climatiques impacte la biodiversité à travers notamment une dégradation des milieux naturels et une pression sur les espèces animale et végétale pouvant mener à leur extinction. Ceci aura des répercussions sur les sociétés par exemple via une réduction de la pollinisation, problématique pour l'agriculture. Le développement d'organismes nuisibles et la propagation d'espèces exotiques sont favorisés et peuvent impacter la santé (allergies, nouvelles maladies) et les milieux naturels (état de santé des forêts, érosion des berges, etc.).

Biodiversité

La commune d'Oron ne possède pas de zones naturelles protégées ou de tranquillité. Cependant, elle est traversée par plusieurs liaisons biologiques (amphibies et terrestres) d'importance régionale à conserver (une amphibie) et à renforcer (une amphibie et une terrestre). Elle est également traversée par plusieurs corridors de faune d'importance locale et supra-régionale (Carte 4, [Annexe 2](#)). Ces ponts indispensables à la biodiversité doivent être ininterrompus pour assurer leur rôle.

Oron possède deux zones de territoire biologique prioritaire (TIBP, 112 E et 114E, en vert foncé sur la Carte 5) à conserver, maillons de base essentiels et irremplaçables du réseau de biodiversité. La commune accueille également un grand nombre de zones de territoire d'intérêt biologique supérieur (TIBS) (en hachuré sur la Carte 5 de l'[Annexe 2](#)). Les TIB doivent être suffisamment vastes et non morcelés pour garantir leurs fonctions. Ces dernières doivent comprendre d'une part un couloir de passage central et d'autre part des bandes latérales faisant office de zone tampon. La largeur totale minimale de ces liaisons doit être de 100 mètres (Réseau écologique cantonal, 2022).

La commune accueille également des nids d'hirondelles de fenêtre. La population de cet oiseau s'est réduite d'au moins un tiers depuis 1990 et il figure maintenant sur la liste des espèces prioritaires du programme de conservation des oiseaux de BirdLife Suisse et de la Station ornithologique suisse, soutenu par l'Office fédéral de l'environnement. Le dernier inventaire comptait 5 nids à Palézieux-Village et le reste du territoire ne bénéficie pas de données de recensement. Birdlife conseille de renforcer la zone abritant des nids et de réaliser un nouveau recensement pour l'ensemble des localités. Les communes ont un rôle à jouer notamment dans la sensibilisation de la population et du personnel communal mais également lors de l'octroi d'autorisation de rénovation ou de démolition où il convient alors de s'assurer que les bâtiments n'abritent pas de nids. Le renforcement de la zone de nidification peut se faire notamment via la mise à disposition de matériaux de construction pour les nids ou en installant des nids artificiels. Enfin, les populations de martinets noirs et de chauves-souris n'ont jamais été évaluées sur le territoire d'Oron. Ces espèces sont aussi particulièrement fragiles et connaître leur population et répartition est un premier pas vers leur protection.

Potentiels îlots de chaleur urbains

Le phénomène des îlots de chaleur urbains (ICU) désigne l'augmentation de la température de l'air dans les zones urbaines par rapport aux zones rurales environnantes. Les îlots de chaleur situés dans la canopée urbaine, c'est-à-dire dans la couche d'air entre le sol et la cime des arbres, où l'essentiel de l'activité humaine a lieu, ont des impacts sur la santé des personnes ainsi que sur l'attractivité de la commune. Les îlots de chaleur urbains sont déterminés par plusieurs paramètres et leurs interactions qui sont caractéristiques de chaque ville et influencent le ressenti thermique de personnes. Les paramètres peuvent être physiques (rayonnement solaire, vent, humidité...), physiologiques (âge, état de santé, habillement...) ou encore morphologiques urbains (propriétés thermophysiques des matériaux du milieu bâti, émission de chaleur, rugosité aux

vents...). Les ICU peuvent avoir des intensités différentes mais ils sont généralement caractérisés par les manifestations suivantes:

- Absence de rafraîchissement nocturne due à l'inertie thermique des matériaux et revêtements urbains.
- Augmentation de la température diurne en zone bâtie par rapport à la campagne, accentué par l'absence répétée de rafraîchissement nocturne.

Le stress thermique provoqué par les ICU a des conséquences sur la santé des personnes dont les plus communs sont les insulations, les coups de chaleurs, la déshydratation et l'hyperthermie. Plusieurs études démontrent le lien entre la surchauffe urbaine et la surmortalité pendant les canicules.

En l'absence de relevés sur le territoire, il reste tout de même possible d'estimer la potentielle présence d'îlots de chaleurs urbains dans la commune. Ceci se fait grâce à l'analyse des données et cartographie existantes, comme la présence de population à risque (âge >75 ans, hôpitaux, EMS, écoles, centre d'accueil, etc.), l'imagerie satellitaire de la température du sol, la canopée et l'aménagement urbain (surfaces perméables, hauteur des bâtiments, zones de rejet de chaleur anthropique, etc.).

Dans le cas de la commune d'Oron, il y a peu de zones avec un écart de température au sol élevé en zones bâties. Seule la zone commerciale autour du rond-point de la Route de Lausanne, à Oron, présente un écart élevé à très élevé. Cet écart est étroitement corrélé à la rareté de la végétation dans cet espace. Si la température du sol ne représente pas le facteur le plus important de formation des îlots de chaleur, elle a une influence. Il serait donc nécessaire de faire une étude plus approfondie pour déterminer la présence d'îlots de chaleur. En effet, c'est la différence de la température de l'air qui définit l'îlot de chaleur et non la température du sol.

Il est intéressant de noter qu'aucune école ne se trouve dans une zone à écart de température élevé.

Concernant la hauteur de la canopée, la présence d'arbres d'une hauteur supérieure à 3 mètres est moitié moins importante sur Oron que la moyenne du Canton de Vaud (voir Tableau 2). Bien que la commune dispose de plusieurs forêts, dont la plus importante est le Bois de l'Erberey, l'espace bâti, lui, reste pauvre en arbres. Les actions du PECC allant dans ce sens relèvent donc d'une importance particulière.

	Ensemble du territoire		Espace bâti seulement	
	Hauteur de canopée	Couverture communale	Couverture communale	Couverture cantonale moyenne
>3 m	17.7%	36.4%	6.1%	13.6%
>6 m	15.4%	32.8%	3.7%	9.1%

Tableau 2 : Couverture communale de la canopée à Oron³⁷

³⁷ Canton de Vaud

3. Elaboration du PECC et démarche participative

Le présent Plan énergie-climat a été élaboré en collaboration fine entre la Municipalité et Alterna et a fait l'objet d'une démarche participative en deux temps.

L'élaboration du PECC a été réalisée de la manière suivante :

1. Le 7 décembre 2022, une séance de lancement du PECC s'est déroulée avec une délégation municipale pour décider de la démarche à venir et établir un calendrier.
2. De mars à avril, le diagnostic a été réalisé.
3. En parallèle, un sondage a été diffusé aux habitant.e.s du territoire via un tout-ménage, les réseaux sociaux et le journal régional. L'objectif était de récolter les préoccupations, la perception de l'engagement de la Commune ainsi que les priorités. 229 oronais et oronaises ont participé et leurs réponses ont été collectées et analysées. (cf. [Annexe 3](#) pour rapport complet). Une proposition de vision de la Commune d'Oron en 2050 et des suggestions d'objectifs en ont été extraits.
4. Le 12 avril 2023, l'ensemble de la Municipalité a pris part à un atelier "Vision et objectifs" de 2 heures. Dans un premier temps, le diagnostic énergétique et climatique de la commune a été présenté aux Municipaux. Ensuite, la Municipalité a imaginé sa commune en 2050 sur la base de la vision de la population issue du sondage. Elle a ensuite choisi une dizaine d'objectifs à l'horizon 2030 (Tableau 3).
5. Le 23 mai 2023, un atelier "Actions" de 2 heures a rassemblé une trentaine d'Oronais et Oronaises, afin d'identifier des idées d'actions pour chaque objectif, en tenant compte des résultats du sondage.
6. Le 24 août 2023, un atelier "Choix des actions" de 2 heures a permis à la Municipalité de trier, prioriser et affiner les actions afin d'aboutir à une première sélection des actions.
7. Le 4 octobre 2023, un atelier "Consolidation des actions" a eu lieu avec la Municipalité pour faire la sélection finale des actions, esquisser un premier plan d'actions comprenant un calendrier préalable et une personne responsable et définir la gouvernance autour de leur mise en œuvre.
8. En octobre et novembre 2023, des rencontres individuelles avec chaque responsable se sont déroulées afin de valider les fiches actions, notamment le chiffrage et la mise en œuvre.



Photo 3 : Séance du 12 avril avec la Municipalité d'Oron - réflexions autour des objectifs

**PLAN ENERGIE
ET CLIMAT
COMMUNAL**

**SONDAGE A LA
POPULATION**

**PARTAGEZ
VOS IDEES
AVEC
NOUS !**

**JUSQU'AU
20
MARS
2023**

Commune d'Oron

Scannez le QR-code ou venez chercher une version papier à l'administration communale !

Figure 6 : Tout-ménage envoyé à la population d'Oron pour l'inviter à partager leurs idées pour un Oron plus durable à travers un sondage.

4. Vision et objectifs

Vision à l'horizon 2050

La commune d'Oron a défini sa vision à l'horizon 2050, dans laquelle s'inscrit son Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui va orienter les objectifs et les actions, est la suivante :

Nous sommes à Oron, en 2050.

Vous êtes à Châtillens et enfourchez votre vélo pour rejoindre Palézieux-Gare grâce au réseau de pistes cyclables qui relie maintenant toutes les localités de la commune d'Oron. La vitesse au centre des villages est réduite, permettant aux habitant.e.s de tout âge d'évoluer en sécurité, quel que soit leur usage de la route. De nombreux vélos sont parqués dans des abris, aux côtés de cycles partagés. Le trafic motorisé est d'ailleurs bien plus modeste depuis quelques années et est principalement constitué de transports publics, de véhicules utilitaires ou partagés.

Vous dépassez le nouveau quartier de la Sauge et observez ces nouvelles constructions efficaces en énergie, comme l'est maintenant le reste de la commune d'Oron. Grâce à la rénovation thermique des bâtiments, à un éclairage public plus raisonné et à l'adoption de modes de vie plus sobres, la consommation énergétique a nettement baissé. Une grande partie des bâtiments est équipée de panneaux solaires qui viennent compléter la production de l'éolien individuel. La biomasse et les nouvelles ressources énergétiques de la commune permettent d'alimenter des chauffages à distance. La commune d'Oron a su montrer l'exemple et conserver le caractère rural du territoire en promouvant la réhabilitation des anciennes constructions et en raisonnant l'expansion des zones urbaines.

Des points de réparation et d'emprunt de matériel ont permis de réduire les besoins en ressources des habitant.e.s et les déchets restants sont récoltés dans des points de collecte décentralisés.

Vous arrivez sur une des places de marché pleine de vie de notre Commune et longez les potagers collectifs où les échanges conviviaux et intergénérationnels ont resserré les liens entre les habitant.e.s. Un commerce local se trouve toujours à portée de pédale, permettant d'acheter des produits de la région et durables. Même les cantines scolaires se fournissent dans le périmètre régional.

La population prend grand soin de la biodiversité. L'arborisation, la végétalisation des centres et des abords de routes ont permis de diminuer les îlots de chaleur. La protection des cours d'eau ainsi qu'une réglementation communale renforcée ont permis de protéger les sols, les eaux, la faune, la flore et la population des conséquences du changement climatique.

L'engagement de la population et la diminution des impacts environnementaux qui transparaissent dans toutes les localités d'Oron sont le résultat d'une communication et d'une sensibilisation efficace.

Vision validée par la Municipalité, le jeudi 4 mai 2023

Afin de fédérer l'ensemble des acteur·trice·s et de communiquer l'essence de cette vision, la Municipalité a défini le slogan suivant :

Agir pour l'avenir

Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur la démarche participative, l'état des lieux et la vision, la commune d'Oron a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposé par le Canton, à savoir un axe *Transversal*, un axe *Energie & mobilité* et un axe *Adaptation*. Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC.

Axe	Objectifs
Transversal	Mettre en place un fonds pérenne pour la mise en oeuvre des actions du PECC d'Oron
	Sensibiliser la population aux thématiques environnementales
	Soutenir et promouvoir l'agriculture locale
Energie et Mobilité	Accompagner les citoyen-ne-s dans la transition énergétique
	Tenir un rôle d'exemplarité en tant que Commune dans le domaine de l'énergie
	Sécuriser et développer les pistes de mobilité bas-carbone
Adaptation aux changements climatiques	Préserver et promouvoir la biodiversité
	Économiser les ressources en eau

Tableau 2 : Objectifs de la Municipalité d'Oron

5. Plan d'action

Le présent plan d'action détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé ([chapitre 2](#)). Ces actions, en lien avec les fiches proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment ([chapitre 4](#)).

Les 26 actions que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre sont listées dans le tableau ci-dessous. Elles sont affinées dans le tableau de suivi des actions, en [Annexe 4](#) de ce document, ainsi que dans les fiches actions ([Annexe 5](#)). Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le [chapitre](#) suivant

Axe	Objectifs Municipalité	n°	Titre de l'action	2023	2024	2025	2026	Implication de la population
Transversal	Mettre en place un fonds pérenne pour la mise en oeuvre des actions du PECC d'Oron	2	Développer un fonds communal pour l'énergie, le climat et la durabilité		2024	2025		Information
	Sensibiliser la population aux thématiques environnementales	4	Informers la population sur le développement et la mise en oeuvre du PECC		2024	2025	2026	Information
		6.1	Faciliter l'échange de ressources entre citoyen.ne.s et organiser des événements de sensibilisation autour de la thématique des déchets et notamment des ateliers de réparation d'objets.	2023	2024	2025	2026	Information et participation active
		6.2	Sensibiliser la population et faciliter le tri		2024			Information et participation active
		6.3	Promouvoir la vaisselle réutilisable lors des événements			2025		Information et participation active
		9.1	Développer un potager scolaire en partenariat avec un groupe d'enseignant.e.s et d'élèves		2024			Information et participation active
	Soutenir et promouvoir l'agriculture locale	9.2	Promouvoir l'agriculture et les marchés de proximité, la vente directe et les services de livraison				2026	Information et participation active
		9.3	S'approvisionner de produits respectueux de l'environnement, locaux et de saison pour tous les événements et services communaux.	2023				Information

Axe	Objectifs Municipalité	n°	Titre de l'action	2023	2024	2025	2026	Implication de la population
Energie et Mobilité	Accompagner les citoyen-ne-s dans la transition énergétique	10	Favoriser la rénovation thermique, les énergies renouvelables et l'économie d'énergie des bâtiments privés		2024	2025		Information
	Tenir un rôle d'exemplarité en tant que Commune dans le domaine de l'énergie	11.1	Evaluer la consommation et la performance énergétiques des bâtiments communaux		2024			Information
		11.2	Réaliser l'assainissement énergétique des bâtiments communaux			2025		Information
		11.3	Optimiser la consommation liée à l'éclairage à l'intérieur des bâtiments communaux		2024			Information
		12	Réduire l'éclairage nocturne (public et privé)		2024			Information
		15	Équiper les bâtiments communaux de photovoltaïques		2024			Information et participation active
Energie et Mobilité	Sécuriser et développer les pistes de mobilité bas-carbone	16.1	Réaliser un diagnostic des besoins d'amélioration du réseau piétonnier et cyclable sur le territoire		2024			Information
		16.2	Réorganiser le stationnement sur le territoire				2026	Information et participation active
		16.3	Promouvoir l'utilisation des transports publics chez les jeunes en formation			2025		Information
		16.4	Etablir un plan de mobilité scolaire			2025		Information et participation active
		16.5	Plaider pour une intensification des horaires et une extension de l'offre des transports publics afin de répondre aux besoins de la population		2024			Information

Axe	Objectifs Municipalité	n°	Titre de l'action	2023	2024	2025	2026	Implication de la population
Adaptation aux changements climatiques	Préserver et promouvoir la biodiversité	17.1	Améliorer la biodiversité sur les terrains communaux		2024			Information et participation active
		17.2	Insérer des dispositions sur la biodiversité dans les pratiques communales				2026	Information
		17.3	Préserver et augmenter l'arborisation			2025		Information et participation active
	Économiser les ressources en eau	19.1	Promouvoir les économies d'eau dans les pratiques de l'administration			2025		Information
		19.2	Inciter la population à réduire sa consommation d'eau.		2024			Information et participation active
	Sensibiliser la population aux thématiques environnementales	21	Actualiser le plan canicule et sensibiliser la population aux risques liés aux épisodes de fortes chaleurs		2024			Information
	Préserver et promouvoir la biodiversité	22	Intégrer la protection des sols dans les pratiques d'entretien des terrains communaux		2024			Information

Tableau 3 : Plan d'action PECC de la Commune d'Oron

6. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

Gouvernance

La Municipalité est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le Conseil communal a pour principales tâches :

- d'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité.

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par le bureau Alterna Sàrl. Celui-ci l'appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Les dicastères responsables du portage des différents projets et actions prévues dans le cadre du PECC sont identifiés dans le plan d'action détaillé au [chapitre 4](#).

Pour assurer la coordination opérationnelle, un groupe de suivi composé d'un membre de la Municipalité et de l'administration communale, ainsi que du bureau Alterna Sàrl, est créé. Ce groupe de suivi est composé comme suit :

- Monsieur Romain Richard, Municipal
- Monsieur Olivier Burnat, Greffe municipal
- Un membre du bureau Alterna.

Il se réunit au moins 2 fois par an pour :

- préparer les dossiers à soumettre à la Municipalité ;
- effectuer le suivi et proposer les adaptations du plan d'action (Tableau de suivi) ;
- évaluer et adapter les budgets (Tableau de suivi) ;
- déterminer les actions de communication à proposer à la Municipalité.

Il informe régulièrement la Municipalité de l'avancée des travaux, à travers un point régulier porté à l'ordre du jour de ses séances.

Sources de financement

La supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du bureau Alterna Sàrl (cf. ci-dessus). Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de 4 ans. Ledit mandat est financé pour 50 % par un montant de 11'520 CHF porté au budget annuel et pour 50 % par une subvention cantonale de l'ordre de 11'520 CHF, qui sera versée par tranche. La validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche³⁸.

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés par la mise en œuvre des mesures transversales, énergétiques et climatiques.
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil communal,
- Fonds pour l'énergie, le climat et la durabilité,
- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter.

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité, sur recommandation du groupe de suivi avec l'appui du bureau mandataire.

Suivi de la mise en oeuvre

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions (en [Annexe 4](#)). Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes. Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par le groupe de suivi, avec l'aide du bureau Alterna Sàrl.

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

³⁸ Les conditions de subventionnement sont précisées dans une [directive](#) cantonale.

7. Communication du PECC

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur son engagement politique et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Ceci en informant sur les enjeux, en proposant une vision du futur attractive et en associant la population à la réalisation des objectifs de la Commune.

Le groupe de suivi, avec l'aide du bureau Alterna Sàrl, est chargé de proposer les actions de communication à la Municipalité, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes ou d'autres communes. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés : séance d'information ; journal régional ; pages dédiées sur le site web de la commune ; lettres à la population ; affiches, etc.

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population, afin d'entraîner une dynamique positive sur tout son territoire. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales (cf. Fiche d'action n° 4 « Favoriser la participation et l'engagement de la population »).

8. Conclusion

Par le présent document, la commune d'Oron s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Par ce PECC, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux et affirme son souhait d'encourager ses habitant-e-s et toutes/tous les acteur-trice-s présent-e-s sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité
Le Syndic :

Date :
Le Secrétaire :

9. Annexes

Annexe 1 : Bilan carbone communal

Résultats Territoire		Oron			
Catégorie	Émissions totales	Émissions directes	Émissions indirectes	Pourcentage	Tonnes de gaz à effet de serre/hab/an*
	Gaz à effet de serre (tonnes de CO2eq)	Gaz à effet de serre (tonnes de CO2eq)	Gaz à effet de serre (tonnes de CO2eq)		
Énergie	19 737	13 005	6 733	22%	3,2
Chauffage et eau chaude sanitaire	17 333	13 005	4 329	19%	2,8
Électricité (hors chauffage et eau chaude sanitaire)	2 404	-	2 404	3%	0,4
Mobilité	18 480	7 367	11 113	20%	3,0
Mobilité - Route et rail	12 355	7 367	4 987	14%	2,0
Transport aérien des habitant.e.s	6 126	-	6 126	7%	1,0
Gestion et traitements des déchets et eaux usées	-269	-269	-	0%	0,0
Traitement des déchets	-288	-288	-	0%	0,0
Traitement des eaux usées	18	18	-	0%	0,0
Agriculture et affectation du sol et du territoire	10 924	10 924	-	12%	1,8
Surfaces forestières et agricoles (capture et émissions)	-102	-102	-	0%	0,0
Pratiques agricoles et fertilisants	2 491	2 491	-	3%	0,4
Bétail et fermentation entérique	8 535	8 535	-	9%	1,4
Construction et infrastructures	10 496	-	10 496	12%	1,7
Consommation	31 166	-	31 166	34%	5,1
Habits et chaussures	2 939	-	2 939	3%	0,5
Santé	3 530	-	3 530	4%	0,6
Loisirs et culture	3 841	-	3 841	4%	0,6
Biens et services divers	4 624	-	4 624	5%	0,8
Restaurants et hôtels	3 198	-	3 198	4%	0,5
Alimentation et boissons	11 905	-	11 905	13%	1,9
Numérique (ICT)	1 128	-	1 128	1%	0,2
Total	90 534	31 027	59 508	100%	14,8
Investissements financiers des habitants	152 201	-	152 201		26,8

Tableau A1.1 : Bilan carbone du territoire d'Oron

Résultats Administration		Oron			
Catégorie	Émissions totales	Émissions directes	Émissions indirectes	Tonnes de gaz à effet de serre/ETP/an	
	Gaz à effet de serre (tonnes de CO2eq)	Gaz à effet de serre (tonnes de CO2eq)	Gaz à effet de serre (tonnes de CO2eq)	Pourcentage	
Énergie	309,00	253	53	26,00%	9,7
Patrimoine communal	235,00	196	35	19,70%	7,3
Chauffage et eau chaude sanitaire	235,00	196	36	19,80%	7,4
Électricité	-1,00	-	-1	-0,10%	0
Patrimoine financier	73,00	57	15	6,10%	2,3
Chauffage et eau chaude sanitaire	70,00	57	12	5,80%	2,2
Électricité	3,00	-	3	0,30%	0,1
Éclairage public	2,00	-	2	0,10%	0
Déplacements pendulaires des employé.e.s communaux.ales	21,00	13	8	1,80%	0,7
Voiture	19,00	12	8	1,60%	0,6
Motocycles	0,00	0	0	0,00%	0
Train	0,00	-	0	0,00%	0
Transports publics	1,00	1	0	0,10%	0
Mobilité douce	0,00	-	0	0,00%	0
Déplacements professionnels des employé.e.s communaux.ales	26,00	23	3	2,20%	0,8
Avion	-	-	-	0,00%	-
Voitures de l'administration	-	-	-	0,00%	-
Véhicules utilitaires (voirie, ...)	26,00	23	3	2,20%	0,8
Autres déplacements professionnels	-	-	-	0,00%	-
Construction et infrastructure	835,00	-	835	70,10%	26,1
Routes	382,00	-	382	32,10%	11,9
Autres travaux de génie civil	161,00	-	161	13,50%	5
Logements	292,00	-	292	24,50%	9,1
Achats de l'administration	-	-	-	0,00%	-
Alimentation	-	-	-	0,00%	-
Matériel informatique	-	-	-	0,00%	-
Achats de véhicules	-	-	-	0,00%	-
Matériel de bureau et consommables	-	-	-	0,00%	-
Total	1 191,00	289	899	100,00%	37,2

Tableau A1.2 : Bilan carbone de l'administration

Annexe 2 : Cartes



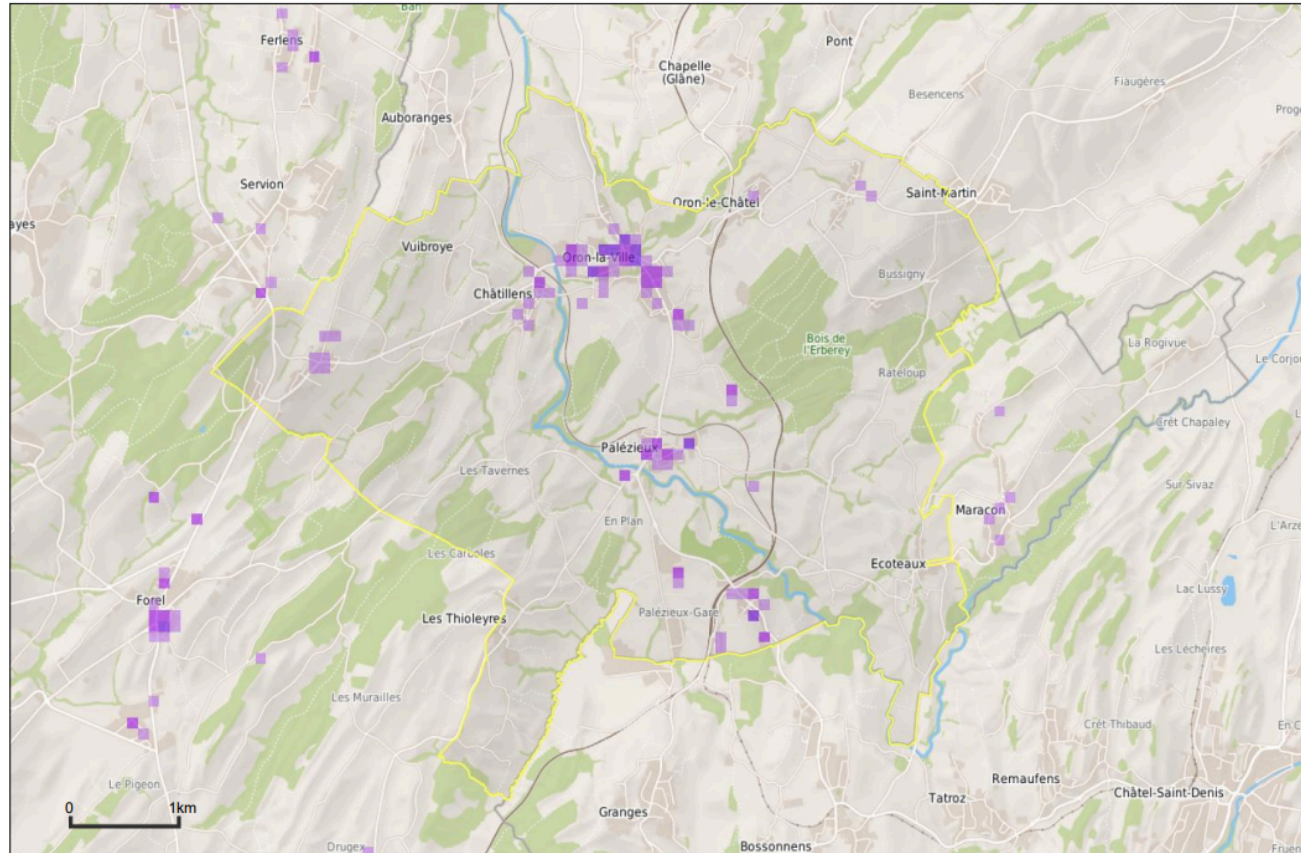
Guichet cartographique cantonal



Légende:

Zones favorables aux réseaux thermiques par hectare

- 300'000 - 500'000 [kWh/ha/an] (peu favorable)
- 500'001 - 800'000 [kWh/ha/an] (favorable)
- > 800'001 [kWh/ha/an] (très favorable)



1:50000

Date: 11.12.2023

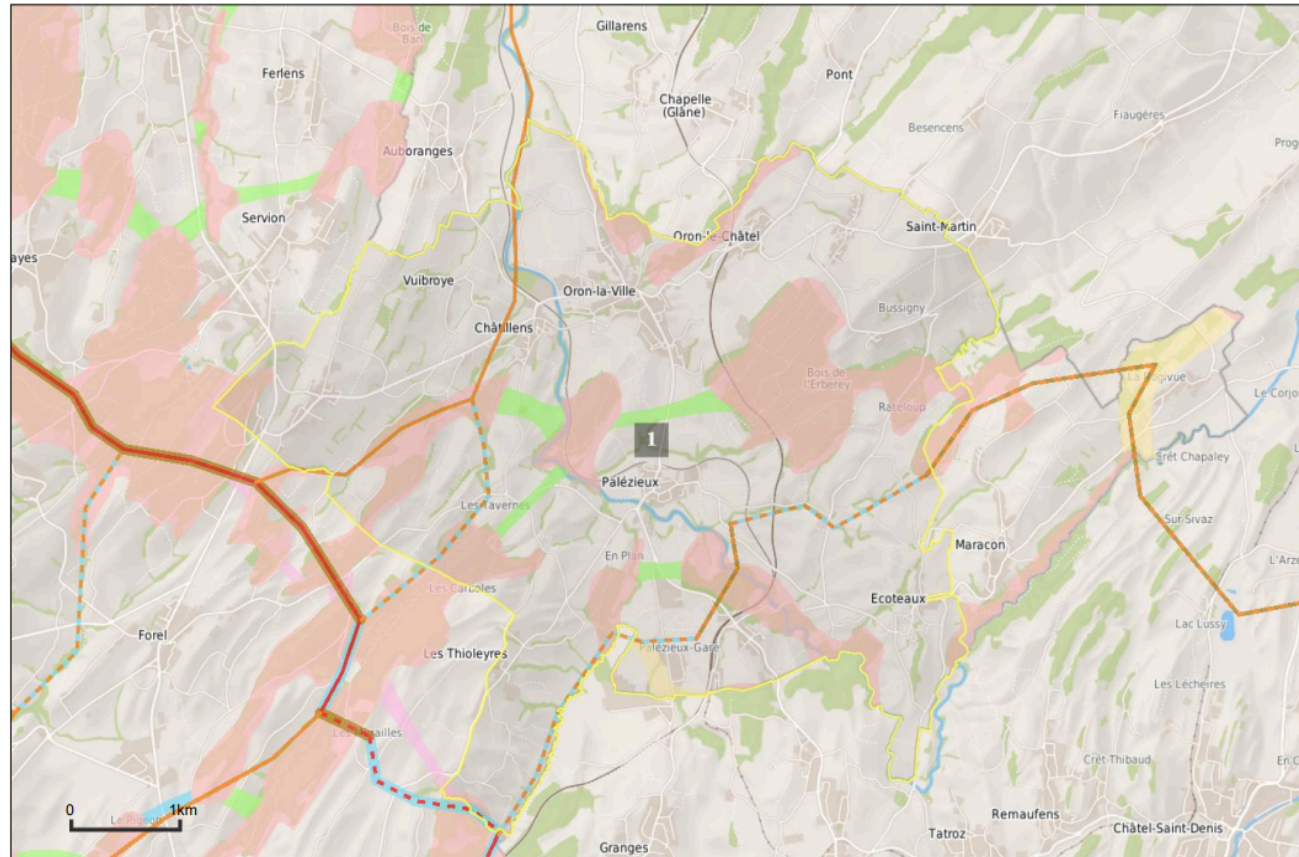
Carte 1 : Zones avec un potentiel pour le développement de CAD



Guichet cartographique cantonal



- Légende:**
- Importance et objectif**
- suprarégional, à conserver
 - - - suprarégional, à renforcer
 - régionale, à conserver
 - - - régionale, à renforcer
 - lacunaire, à renforcer
- Catégorie et largeur minimale**
- amphibie
 - terrestre
- Corridors à faune d'importance régionale**
- Corridors d'importance locale
 - Corridors d'importance régionale
 - Corridors d'importance supra-régionale
 - Corridors
 - Réservoir



Informations dépourvues de foi publique - Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OpenStreetMap

1:50000

Date: 11.12.2023

Carte 4 : Carte des corridors à faune et liaisons biologiques



Guichet cartographique cantonal



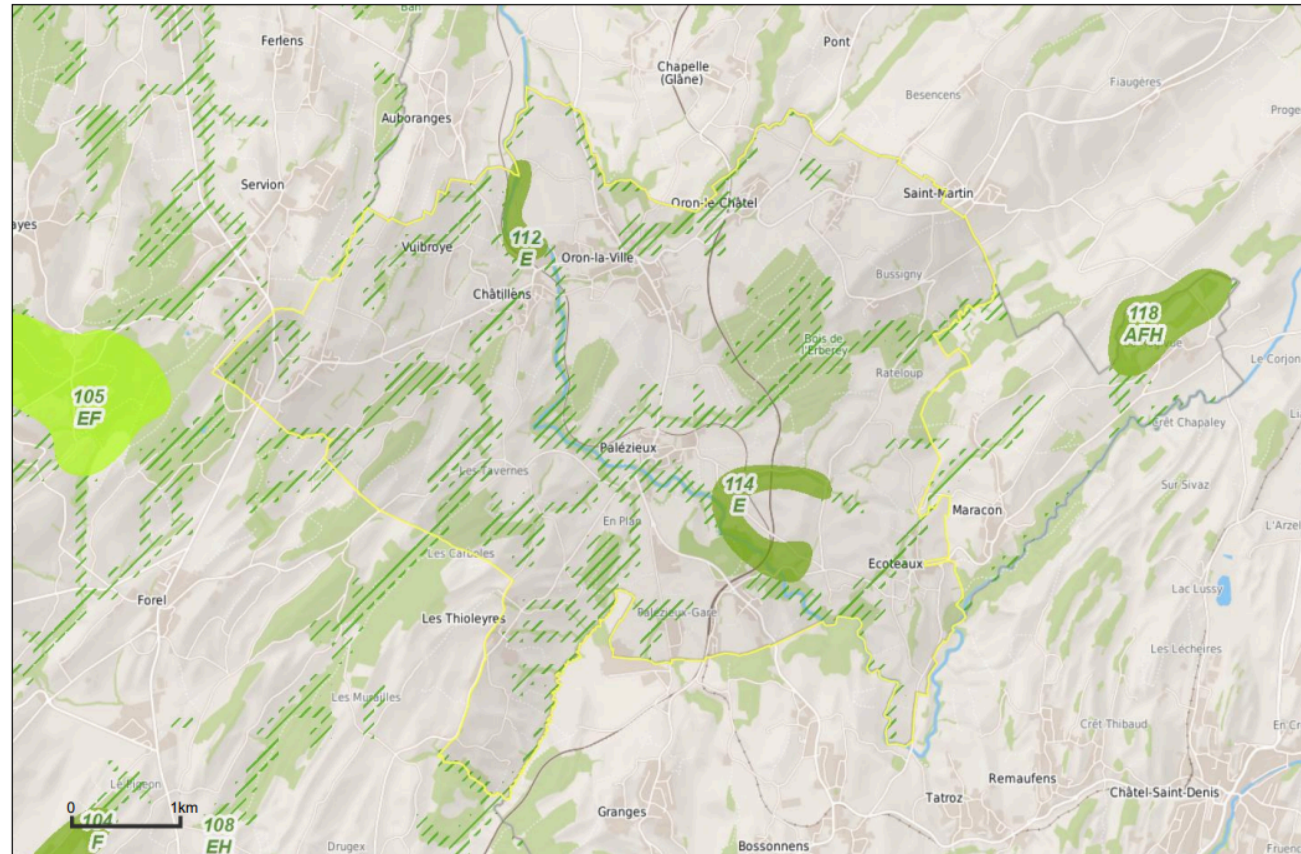
Légende:

Territoire d'intérêt biologique prioritaire (TIBP)

- à conserver
- à renforcer
- lacunaire

Territoire d'intérêt biologique supérieur (TIBS)

-



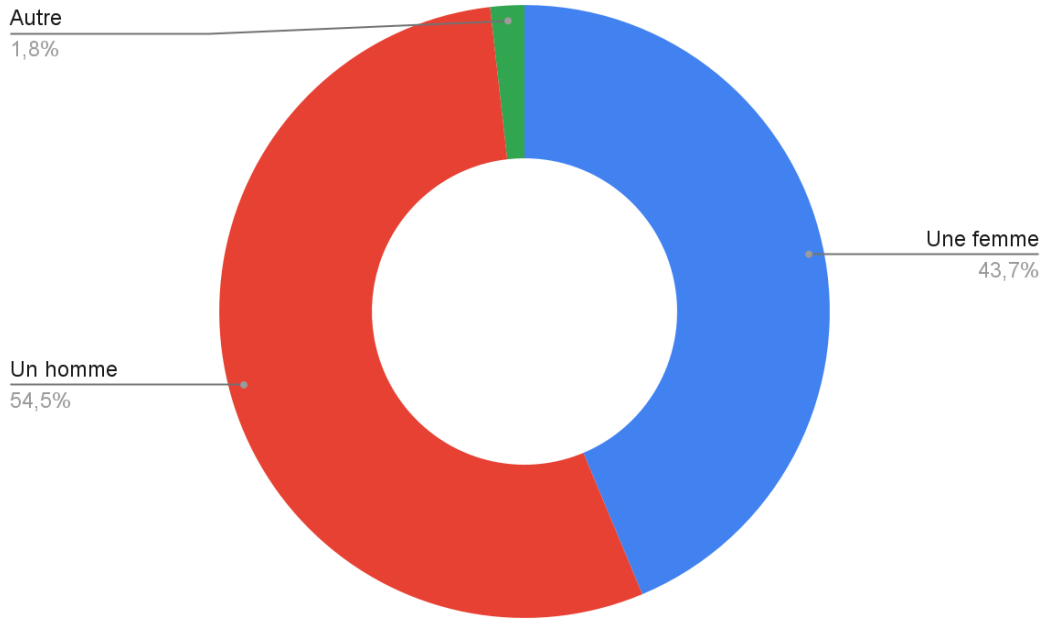
Informations dépourvues de foi publique - Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OpenStreetMap

1:50000

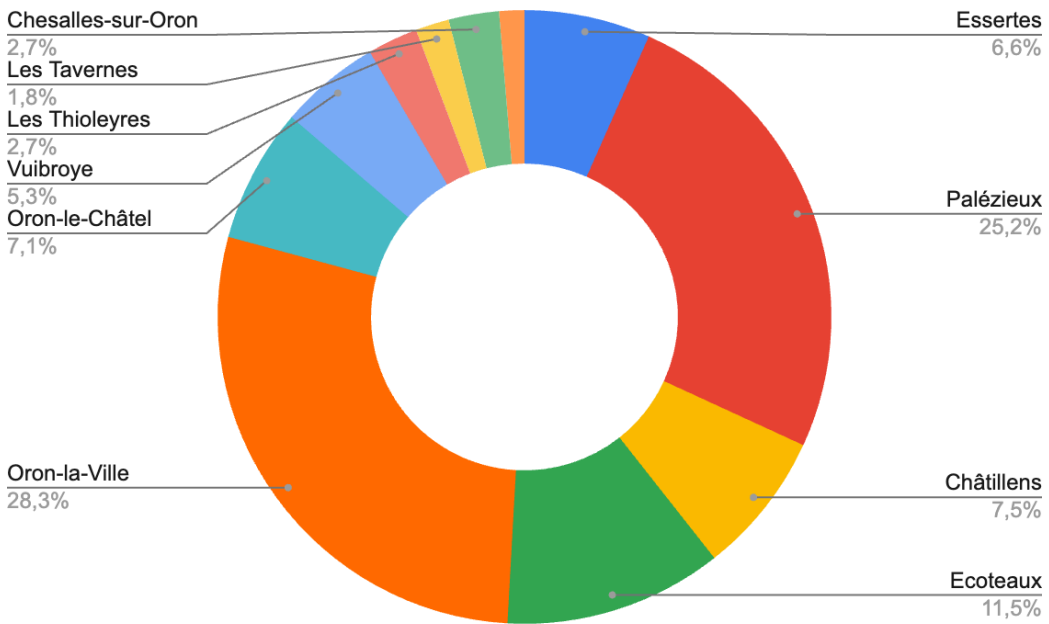
Date: 11.12.2023

Carte 5 : Carte des corridors à faune, des territoires et liaisons biologiques

Annexe 3 : Sondage auprès de la population

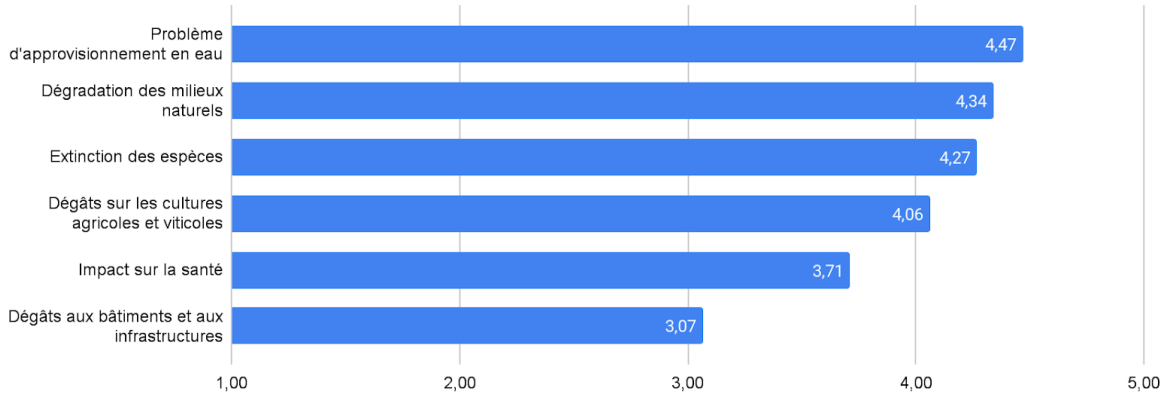


Graphe 17 : Genre des participant.e.s

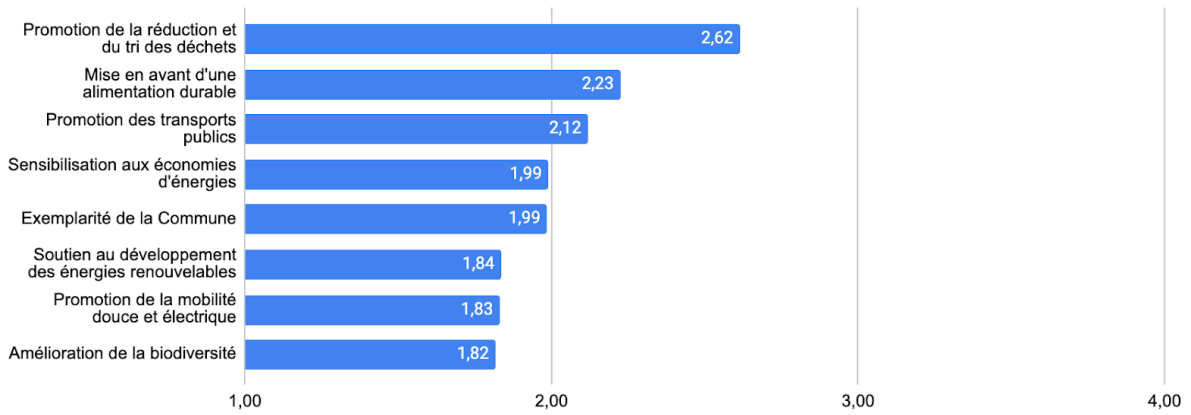


Graphe 18 : Répartition géographique des participant.e.s

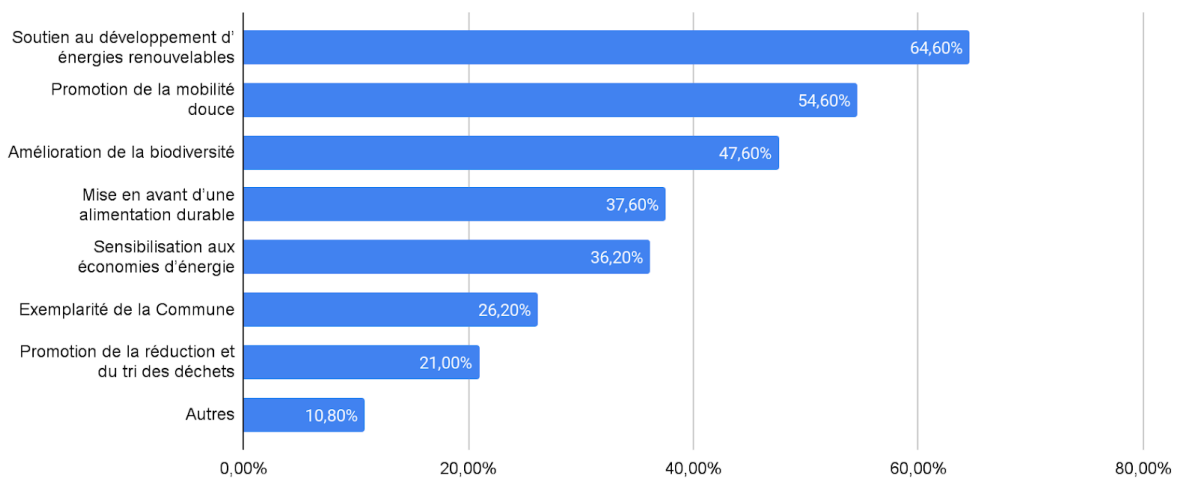
Sur une échelle de 1 à 5, dans quelle mesure les conséquences suivantes vous préoccupent-elles ?



Sur une échelle de 1 à 4, comment situez-vous l'engagement de votre commune dans les domaines suivants ?



Quels sont les trois thèmes sur lesquels vous souhaiteriez que votre commune agisse en priorité ?



Graph 19 : Réponses aux questions de priorisation.

Annexe 4 : Tableau de suivi des actions complété par la Municipalité

Axe	Objectifs Municipalité	n°	Titre de l'action	2023	2024	2025	2026	Implication de la population
Transversal	Mettre en place un fonds pérenne pour la mise en oeuvre des actions du PECC d'Oron	2	Développer un fonds communal pour l'énergie, le climat et la durabilité		2024	2025		Information
	Sensibiliser la population aux thématiques environnementales	4	Informé la population sur le développement et la mise en oeuvre du PECC		2024	2025	2026	Information
		6.1	Faciliter l'échange de ressources entre citoyen.ne.s et organiser des événements de sensibilisation autour de la thématique des déchets et notamment des ateliers de réparation d'objets.	2023	2024	2025	2026	Information et participation active
		6.2	Sensibiliser la population et faciliter le tri		2024			Information et participation active
		7	Promouvoir la vaisselle réutilisable lors des événements			2025		Information et participation active
		9.1	Développer un potager scolaire en partenariat avec un groupe d'enseignant.e.s et d'élèves		2024			Information et participation active
	Soutenir et promouvoir l'agriculture locale	9.2	Promouvoir l'agriculture et les marchés de proximité, la vente directe et les services de livraison				2026	Information et participation active
		9.3	S'approvisionner de produits respectueux de l'environnement, locaux et de saison pour tous les événements et services communaux.	2023				Information
	Energie et Mobilité	Accompagner les citoyen-ne-s dans la transition énergétique	10	Favoriser la rénovation thermique, les énergies renouvelables et l'économie d'énergie des bâtiments privés		2024	2025	
Tenir un rôle d'exemplarité en tant que Commune dans le domaine de l'énergie		11.1	Evaluer la consommation et la performance énergétiques des bâtiments communaux		2024			Information
		11.2	Réaliser l'assainissement énergétique des bâtiments communaux			2025		Information
		11.3	Optimiser la consommation liée à l'éclairage à l'intérieur des bâtiments communaux		2024	2024		Information
		12	Réduire l'éclairage nocturne (public et privé)		2024	2024		Information
		15	Équiper les bâtiments communaux de photovoltaïques		2024	2024		Information et participation active
Energie et Mobilité	Sécuriser et développer les pistes de mobilité bas-carbone	16.1	Réaliser un diagnostic des besoins d'amélioration du réseau piétonnier et cyclable sur le territoire		2024			Information
		16.2	Réorganiser le stationnement sur le territoire				2026	Information et participation active
		16.3	Promouvoir l'utilisation des transports publics chez les jeunes en formation			2025		Information
		16.4	Etablir un plan de mobilité scolaire			2025		Information et participation active
		16.5	Plaider pour une intensification des horaires et une extension de l'offre des transports publics afin de répondre aux besoins de la population		2024			Information
Adaptation aux changements climatiques	Préserver et promouvoir la biodiversité	17.1	Améliorer la biodiversité sur les terrains communaux		2024			Information et participation active
		17.2	Insérer des dispositions sur la biodiversité dans les pratiques communales				2026	Information
		17.3	Préserver et augmenter l'arborisation			2025		Information et participation active
	Economiser les ressources en eau	19.1	Promouvoir les économies d'eau dans les pratiques de l'administration			2025		Information
		19.2	Inciter la population à réduire sa consommation d'eau.		2024			Information et participation active
	Sensibiliser la population aux thématiques environnementales	21	Actualiser le plan canicule et sensibiliser la population aux risques liés aux épisodes de fortes chaleurs		2024			Information
Préserver et promouvoir la biodiversité	22	Intégrer la protection des sols dans les pratiques d'entretien des terrains communaux		2024			Information	

Annexe 5 : Fiches actions









Transversal

N° DE L'ACTION

Objectif : Mettre en place un fonds pérenne pour la mise en oeuvre des actions du PECC d'Oron

Développer un fonds communal pour l'énergie, le climat et la durabilité

Descriptif		En bref
<p>La Commune prélève des taxes spécifiques et transparentes qui seront redistribuées à travers le financement de projets pour le passage aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et d'autres actions du PECC.</p>		<p>Coût estimé : - Soutien financier : Non Type de financement : Fonds</p>
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> Déterminer le périmètre général d'affectation du fonds (mobilité, énergie, actions du PECC,...). Estimer le montant annuel souhaité et déterminer les sources de financement (indemnité communale pour l'usage du sol, taxes communales affectées, montant inscrit au budget, rétrocession de la taxe fédérale sur le CO2, produit de la location des salles villageoises, etc.). Élaborer un projet de règlement (obligatoire en cas de taxe affectée et à soumettre à la DGE-DIREN pour préavis, recommandé dans les autres cas) et/ou un préavis prévoyant en particulier : <ol style="list-style-type: none"> les sources de financement pérennes du fonds (source déjà envisagée: indemnité communale pour l'usage du sol - dans ce cas, remettre une copie de la décision à la DGE-DIREN.) ; les catégories d'affectation possibles (affectations déjà envisagées: subventions de récupérateurs d'eau de pluie, achat de vélos électriques ou musculaires, bornes de recharges pour véhicules ou vélos électriques) ; le cas échéant, les montants de la taxe affectée (montant fixe ou fourchette) ; les conditions d'octroi des subventions ; la gouvernance. Soumettre le règlement et/ou le préavis au Conseil communal pour adoption. Utiliser le fonds ! 		<p>Responsable(s) : OS</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>Période : 2024, 2025 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> Plus de liens, notamment vers des exemples de règlements, dans le tableau de suivi. Schéma récapitulatif : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/Portail/Fonds_communal_sch%C3%A9ma_final.pdf Modèle de règlement pour un fonds communal (Canton VD): https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/services-industriels/taxes-et-emolument-communaux-sur-lelectricite 		<p>Critère de réussite final : Proposer la création d'un fonds (règlement) au Conseil communal ou proposer un renforcement d'un fonds existant (modification du règlement).</p> <p>Critères de réussite intermédiaire : Les sources de financement sont identifiées et le règlement d'utilisation du fonds rédigé.</p>









Transversal

Objectif : Sensibiliser la population aux thématiques environnementales

N° DE L'ACTION

Informer la population sur le développement et la mise en oeuvre du PECC

Descriptif		En bref
<p>En tenant les citoyens et citoyennes informé.e.s des avancées réalisées dans la mise en œuvre du plan d'action du PECC d'Oron, la Commune fait le choix de la transparence. En parlant des résultats positifs de la démarche, la dynamique autour de l'engagement de toutes et tous est renforcée. Enfin, à travers l'organisation régulière de séances d'informations, à participation passive ou active, la Commune s'assure que les citoyens et citoyennes aient toutes les clefs en main pour agir consciemment pour l'environnement.</p>		<p>Coût estimé : Dépend si la création de la page web est externalisée. Entre 800 à 2000 CHF par atelier / conférence. Soutien financier : Non Type de financement : Fonds</p>
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Déterminer le plus en amont possible les points suivants : <ol style="list-style-type: none"> a. contexte et objectifs poursuivis : communiquer sur ce que la Commune fait dans le cadre du PECC, expliquer les actions et mesures concrètes en cours de manière positive ; b. périmètre et résultat attendu : créer une dynamique autour du PECC permettant d'en améliorer son impact. c. cercle des participant-e-s. Il a déjà été discuté de proposer plus d'informations spécifiques pour les jeunes et de cibler toutes les générations ; d. relais : encart régulier dans le Courrier, site communal , affiches, réseaux sociaux, événements, etc. e. ressources internes et besoins éventuels de soutiens externes (notamment pour la conception de la page web et la rédaction des encarts). 2. Réaliser la communication. 3. Organiser des séances d'information sur diverses thématiques environnementales. La population a déjà suggéré les thématiques suivantes : alimentation durable, biodiversité, déchets (3R), biodiversité, consommation, pollution des eaux. Planifier et organiser au moins une action annuelle impliquant la population en lien avec les actions du plan d'actions du PECC. Le format de ces séances peut être passif ou actifs, tels que des conférences, des ateliers, des événements de sensibilisation, des cours tout public ou des événements festifs. 		<p>Responsable(s) : OS</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Selon les besoins</p>
		<p>Période : 2024, 2025, 2026 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
		<p>Mutualisation Fiche communale en lien : 2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 9.4, 16.3, 16.5, 17.2, 17.4, 22 Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non Critère de réussite final : Mettre à jour au moins deux fois par an le site communal et publier régulièrement un encart sur les avancées du PECC dans le Courrier et réaliser au moins une nouvelle action annuelle impliquant la population, en lien avec les actions retenues. Critères de réussite intermédiaire : Une stratégie a été établie pour communiquer et sensibiliser autour de la mise en œuvre du PECC.</p>
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lien vers la fiche cantonale contenant des informations utiles à la mise en oeuvre : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durable/Communes/PECC/PECC_fiches/PECC-fiches-4.pdf 		








Transversal

N° DE L'ACTION

Objectif : Sensibiliser la population aux thématiques environnementales

Faciliter l'échange de ressources entre citoyen.ne.s et organiser des événements de sensibilisation autour de la thématique des déchets et notamment des ateliers de réparation d'objets

Descriptif		En bref
<p>La consommation est un des secteurs les plus émetteurs de l'empreinte carbone des habitant.e.s de la Suisse. Elle est également un domaine de la vie où la marge d'action de tout un chacun est importante et accessible. La Commune d'Oron souhaite favoriser le prolongement du cycle de vie des ressources en encourageant leur échange entre les citoyens et citoyennes ainsi que la réparation d'objets.</p>		<p>Coût estimé : Les ateliers de réparation de la FRC sont gratuits car réalisés par des bénévoles. Les animations COSEDEC font l'objet d'une subvention cantonale. Soutien financier : Oui Type de financement : Fonds</p>
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La Municipalité a prévu les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Organiser des trocs pour échanger les objets de seconde-main (lieux proposés : Battoir, espace dédié/lieu de dépôt à la déchetterie et sur le site internet de la commune) o Promotion de plateformes existantes d'échange ou de location d'objets o Mise en place d'un système de prêt d'outils, de matériel de jardinage et de construction. o Mettre en place des boîtes à échange et à livres o Créer un coin café sensibilisation / ressourcerie dans la déchetterie o Proposer un service de réparation d'objets et de vêtements (ex.: groupe de retraité.e.s), type repair café (voir liens utiles) o Encourager les réparateurs à s'inscrire sur Reparateurs.ch et le relayer sur le site web de la commune. o Continuer à soutenir l'organisation de la journée "Coup-balai" sur la commune. o Accueillir des stands Satom / COSEDEC (pendant les manifestations et/ou dans les écoles). o Sensibiliser à la réduction des déchets 2. Planifier la mise en place des actions identifiées sur les 3 ans de mise en oeuvre du PECC en définissant : <ol style="list-style-type: none"> a. les responsables de l'action ; b. les ressources disponibles ; c. les moyens de promotions de l'action, d. le délai de réalisation. 3. Communiquer la démarche à vos habitant.e.s afin de valoriser le travail et d'obtenir leur adhésion, en s'appuyant sur les sociétés locales ou les associations partenaires. 4. Assurer un suivi des actions. 		<p>Responsable(s) : ACU</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p>Période : 2024,2025,2026 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information et participation active</p>
		<p>Mutualisation Fiche communale en lien : 2, 6.1 et 6.3. Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui</p>



Liens utiles

- Système d'autocollants pour le prêt d'objets entre voisins : <https://pumpipumpe.ch/fr/plaquette-autocollante/>
- Astuces pour l'échange d'objets : <https://zerowasteswitzerland.ch/fr/2016/05/16/plateformes-prets-services/>
- Plateforme de dons ou vente d'objets de seconde-main : <https://keepinuse.ch/>
- Plateforme de location d'objets entre particuliers et carte recensant les magasins de seconde-main existants : <https://locircus.ch/>
- La Manivelle bibliothèque d'objets : <https://locircus.ch/>
- Fiche cantonale contenant des informations utiles à la mise en oeuvre : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/PECC/PECC_fiches/PECC-fiches-6.pdf
- Kit FRC pour organiser un repair café : <https://www.frc.ch/wp-content/uploads/2022/05/Kit-Repair-cafe-FRC.pdf>
- Données statistiques sur les déchets : <https://www.vaud-stat-dechets.ch/>



Critère de réussite final :

- Réaliser au moins 3 nouvelles actions proposées dans la mise en oeuvre.
- Communiquer la démarche à vos habitant-e-s.

Critères de réussite intermédiaire :

La première action est planifiée et prête à être mise en oeuvre.









Transversal

N° DE L'ACTION

Objectif : Sensibiliser la population aux thématiques environnementales

Sensibiliser la population et faciliter le tri

Descriptif		En bref
<p>La sensibilisation et la facilitation du tri des déchets sont cruciales pour préserver l'environnement. Un meilleur tri permet d'économiser les ressources naturelles et de réduire la pollution liée à la combustion des déchets.</p>		<p>Coût estimé : Soutien financier : Non Type de financement : Fonds</p>
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Afin d'améliorer le tri des déchets, la Commune envisage les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Optimisation des horaires d'ouverture o Organiser le tri sélectif dans les écoles et les préaux (envisager la participation des enfants à l'élaboration du système de tri) o Etudier la possibilité de mieux valoriser les déchets alimentaires o Amélioration de la signalétique dans les déchetteries 2. Définir un plan de mise en œuvre de ces actions incluant : <ul style="list-style-type: none"> o les responsables de l'action ; o les ressources disponibles ; o les moyens de promotions de l'action, o le délai de réalisation. 3. Mettre en œuvre. 4. Communiquer sur les résultats de vos actions à la population. 		<p>Responsable(s) : ACU</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>Période : 2024 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information et participation active</p>
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animations sur les déchets (écoles) : https://www.cosedec.ch/ecoles/ 		<p>Critère de réussite final : Au moins mettre en place le tri sélectif dans les préaux.</p> <p>Critères de réussite intermédiaire : La première action est planifiée et prête à être mise en œuvre.</p>
		<p>Mutualisation Fiche communale en lien : 2, 4.2, 6.1, 6.2, 6.4. Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui</p>









Transversal

N° DE L'ACTION

Objectif : Sensibiliser la population aux thématiques environnementales

Promouvoir la vaisselle réutilisable lors des événements

Descriptif		En bref
<p>En faisant de l'utilisation de la vaisselle réutilisable une habitude lors de ses événements, la Commune d'Oron sensibilise non seulement les participant.e.s mais assure également une réduction de la production de déchets lors des événements pouvant aller jusqu'à 70%. Pour encourager ce changement, la Commune s'aide du Kit Manif qu'elle promeut également envers les organisateurs d'événements. Ainsi, par effet boule de neige, le plus grand nombre sera sensibilisé au concept du zéro déchet.</p>		<p>Coût estimé : 1'000 CHF Soutien financier : Pour les événements en soi Type de financement : Budget</p>
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Préparer une stratégie de communication autour de la vaisselle réutilisable. 2. Pour l'administration communale, acquérir la vaisselle nécessaire, en privilégiant le seconde-main ou en achetant en se basant sur des critères de durabilité. 3. Pour les événements publics, choisir un système de vaisselle réutilisable. Le Canton propose par exemple le KitManif dont vous pouvez prendre connaissance en utilisant la version de démonstration de leur site (Login : KITmanif@gmail.com / Mot de passe : Kitmanif). 4. Communiquer autour de l'utilisation de vaisselle réutilisable à travers le Courrier ou le site communal. Il est également possible d'identifier les manifestations organisées sur le territoire communal et les personnes en charge de leur organisation et de les inciter à l'utilisation de vaisselle réutilisable en les informant de la démarche de la Commune. 		<p>Responsable(s) : ACU</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>Période : 2025 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information et participation active</p>
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Page du KitManif : https://kitmanif.ch/ 		<p>Critère de réussite final :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser au moins une manifestation communale en utilisant l'outil KITmanif - Promouvoir l'utilisation de KITmanif auprès des sociétés locales <p>Critères de réussite intermédiaire :</p> <p>Définir une stratégie de communication autour de la vaisselle réutilisable</p>









Transversal

N° DE L'ACTION

Objectif : Sensibiliser la population aux thématiques environnementales

Développer un potager scolaire en partenariat avec un groupe d'enseignant.e.s et d'élèves

Descriptif		En bref
Afin de sensibiliser les plus jeunes, la Commune accompagne et soutient la création d'un potager scolaire dans le cadre du projet Cour verte.		Coût estimé : 1000 CHF Soutien financier : Non Type de financement : Fonds
Mise en œuvre <ol style="list-style-type: none">Prendre part à la mise en place du projet Cour Verte.Discuter de la création d'un potager dans le cadre de ce projet.Soutenir l'école dans la mise en œuvre du projet.Communiquer autour de l'action auprès de la population.		Responsable(s) : MR
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		Période : 2023 Planifié
		Participation de la population : Information et participation active
		Mutualisation Fiche communale en lien : 2, 9.2. Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non
Liens utiles <ul style="list-style-type: none">Ex. d'un potager scolaire : https://www.ecolevaudoisedurable.ch/ressources/creation-dun-jardin-pedagogiqueLe projet Cour Verte : https://www.courverte.ch/		Critère de réussite final : Le projet Cour verte est mis en place Critères de réussite intermédiaire : Le groupe porteur du projet est créé.









Transversal

N° DE L'ACTION

Objectif : Soutenir et promouvoir l'agriculture locale

Promouvoir l'agriculture et les marchés de proximité, la vente directe et les services de livraison

Descriptif		En bref
<p>Afin de promouvoir l'agriculture locale et les circuits courts, la Commune informe la population sur les points de vente de produits locaux et sur les autres prestations proposées par les producteurs-trices de la commune ou de la région. Elle organise également divers événements afin de mettre en avant les producteurs et productrices de la région.</p>		<p>Coût estimé : - Soutien financier : Non Type de financement : Fonds</p>
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire un état des lieux des circuits courts existants sur la commune (points de vente de produits locaux, marchés, paniers de légumes, prestations proposées par les producteurs-rices, etc.). Donner la possibilité à la population et aux producteurs-rices d'informer d'initiatives existantes sur le territoire. 2. Réfléchir et organiser des événements promotionnels autour de l'agriculture de proximité. 3. Informer la population de ces différents éléments. 4. Faire chaque année une mise à jour. 		<p>Responsable(s) : RR</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>Période : 2026 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information et participation active</p>
		<p>Mutualisation Fiche communale en lien : 9.2. Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui</p>
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte des ACP : https://www.fracp.ch/les-paniers 		<p>Critère de réussite final : La population a accès à une liste des points de vente de produits locaux et autres prestations proposées par les producteurs-trices de la commune ou de la région. Des événements promouvant l'agriculture de proximité sont ponctuellement organisés.</p> <p>Critères de réussite intermédiaire : L'état des lieux est réalisé.</p>









Transversal

N° DE L'ACTION

Objectif : Soutenir et promouvoir l'agriculture locale

S'approvisionner de produits respectueux de l'environnement, locaux et de saison pour tous les événements et services communaux







Descriptif		En bref
<p>Dans le but de soutenir l'agriculture locale et régionale, la Commune met en place des critères de durabilité pour les achats visant à se fournir exclusivement ou principalement en produits locaux. Ces critères sont appliqués aux réceptions et événements organisés par la Commune et à la production de repas dans les restaurants collectifs directement gérés par la Commune.</p>		<p>Coût estimé : - Soutien financier : Non Type de financement : -</p>
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire un état des lieux de ce qui se fait déjà en consultant les personnes responsables. 2. Définir et mettre en place des critères de durabilité pour formaliser les achats et la production de boissons et d'aliments pour les réceptions et événements organisés pas la Commune et pour la production de repas dans les restaurants collectifs directement gérés par la commune. À titre d'exemple, les critères de durabilité peuvent inclure la provenance des aliments, leur saisonnalité, leur mode de production et leur fréquence mais également la quantité de viande et de poisson, l'offre végétarienne, la gestion du gaspillage alimentaire, etc. Sur la base de ces critères, choisir un restaurateur approprié. L'OCDC se met à disposition pour aider la Commune dans l'établissement de tels critères. 3. Suivre le changement de gérant et soutenir leur prise de poste. 4. S'assurer le respect des critères de durabilité dans leur quotidien. 5. Communiquer auprès de la population sur cette action. 		<p>Responsable(s) : MR</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p>Période : En cours</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
		<p>Mutualisation Fiche communale en lien : 6.4. Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</p>
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommandations de l'OFEV pour la restauration durable : https://www.pap.swiss/images/dokumente/PDF/FR/Merkblatt_Nac_haltige-Verpflegung_fr.pdf - et https://www.pap.swiss/images/dokumente/PDF/FR/Recommandations_pour_des_achats_publics_responsables_dans_le_domaine_de_l'alimentation.pdf 		<p>Critère de réussite final : Les critères de durabilité sont définis et communiqués.</p> <p>Critères de réussite intermédiaire : Une proposition de politique d'achat est prête à être proposée.</p>



Energie et Mobilité







Objectif : Accompagner les citoyen·ne·s dans la transition énergétique

Favoriser la rénovation thermique, les énergies renouvelables et l'économie d'énergie des bâtiments privés

Descriptif		En bref
<p>Afin de faciliter la transition énergétique sur son territoire, la Commune désigne une personne ressource pour le suivi administratif des demandes en lien avec l'énergie (rénovation thermique, changement de système de chauffage, etc.). De plus, elle informe les propriétaires de l'existence et la pertinence des différents labels de construction ainsi que de la politique énergétique communale.</p>		<p>Coût estimé : - Soutien financier : Non Type de financement : Budget</p>
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> Désigner une personne ressource au sein de l'administration communale (BTO) pour le suivi administratif des demandes en lien avec la transition énergétique. Définir un mode pour le contrôle de conformité énergétique des bâtiments en fonction des ressources internes et des possibilités de collaborations intercommunales. Selon la solution retenue, prévoir une formation pour le personnel communal ou la mise en place d'une organisation intercommunale ainsi que la prise en charge des coûts (budget communal, report sur les permis de construire et permis d'habiter/utiliser). Si nécessaire, adapter le règlement communal pour répercuter les coûts liés aux contrôles dans les émoluments du permis de construire et permis d'habiter/utiliser. Sensibiliser les propriétaires aux labels à travers une mise à disposition d'information sur le site communal et encourager les propriétaires à faire le maximum pour la rénovation thermique et les énergies renouvelables et Communiquer sur la politique énergétique communale. 		<p>Responsable(s) : ER et OS</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>Période : 2024,2025 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> Labels suisses du bâtiment : https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/70661.pdf Guide du Canton pour la conformité énergétique des chantiers : https://guide-energie-batiment.ch/conformite-des-chantiers/ 		<p>Critère de réussite final : Définir la procédure de contrôle de la conformité énergétique dans le cadre de l'octroi du permis de construire et d'habiter/utiliser, contrôler les dossiers énergie et une partie des chantiers de la commune et assurer l'exemplarité sur les bâtiments</p> <p>Critères de réussite intermédiaire : La personne ressource est désignée et la procédure de contrôle de la conformité énergétique définie et les nouvelles subventions prêtes à être soumises au reste de la Municipalité.</p>
		<p>Mutualisation Fiche communale en lien : 10.1 Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</p>









Evaluer la consommation et la performance énergétiques des bâtiments communaux

Descriptif		En bref
<p>Dans le but d'avoir une meilleure connaissance de l'impact environnemental de ses bâtiments, la Commune d'Oron a décidé d'évaluer leur consommation et performance énergétiques.</p>		<p>Coût estimé : Entre 2000 et 3000 CHF pour un CECB+. Soutien financier : Oui Type de financement : Budget</p>
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire un état des lieux des données et connaissances déjà existantes. 2. Mettre en place un système de suivi énergétique des bâtiments communaux chauffés (au moins 50% de tout le parc immobilier communal). 3. Mettre régulièrement à jour le suivi. 4. Sur la base du suivi énergétique des bâtiments communaux, identifier les bâtiments communaux construits avant 2000 les plus consommateurs en fonction de leur taille et usage et choisir 30% des bâtiments pour réaliser une analyse énergétique CECB+. 5. Faire un appel d'offres pour la réalisation des CECB+. 6. Mener les CECB+. 7. Mettre à jour régulièrement le suivi de la consommation énergétique des bâtiments communaux. 		<p>Responsable(s) : TM</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p>Période : 2024 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
		<p>Mutualisation Fiche communale en lien : 11.2 et 11.3 Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</p>
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subvention pour la réalisation d'un CECB+ - Site du CECB+ : https://www.cecb.ch/ - Liste des experts certifiés pour faire des CECB+ : https://www.cecb-tool.ch/experts?ln=fr#/ - Outil pour le suivi énergétique des bâtiments: https://www.vd.ch/prestation/01-demander-une-subvention-pour-le-cecbr-plus-audit-energetique - Aide pour le suivi énergétique des bâtiments : https://consobat.energie-environnement.ch/ 		<p>Critère de réussite final :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un suivi énergétique pour au moins 50% des bâtiments communaux chauffés. - Réaliser l'analyse énergétique CECB+ de certains bâtiments communaux construits avant 2000. <p>Critères de réussite intermédiaire :</p> <p>Les bâtiments à suivre sont définis et l'appel d'offres pour les CECB+ a été lancé.</p>









Réaliser l'assainissement énergétique des bâtiments communaux

Descriptif		En bref
<p>Pour diminuer son empreinte carbone et par la même occasion faire preuve d'exemplarité, la Commune d'Oron assainit progressivement son parc immobilier.</p>		<p>Coût estimé : Dépend des projets Soutien financier : Oui Type de financement : Investissements</p>
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Consulter les résultats des CECB+ réalisés sur les bâtiments de la Commune et établir un plan d'assainissement des bâtiments communaux en fonction des mesures suggérées prioritaires (en cours). 2. Prévoir le budget nécessaire à la mise en œuvre du plan d'assainissement et le soumettre au Conseil communal. 3. Commencer l'assainissement des bâtiments communaux. 4. Communiquer sur l'avancée des travaux auprès de la population. 		<p>Responsable(s) : TM</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p>Période : 2025 En cours</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
		<p>Mutualisation Fiche communale en lien : 11.1 Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</p>
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subventions du programme bâtiment : https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions-programme-batiments 		<p>Critère de réussite final : Établir un plan d'assainissement des bâtiments communaux et y prévoir les budgets nécessaires.</p> <p>Critères de réussite intermédiaire : Le budget est établi.</p>









Optimiser la consommation liée à l'éclairage à l'intérieur des bâtiments communaux

Descriptif		En bref
<p>La Commune d'Oron étudie ses besoins en termes d'éclairage afin d'optimiser sa consommation électrique en faisant preuve de sobriété là où c'est possible. De plus, toutes les ampoules sont passées à la technologie LED pour assurer la meilleure efficacité énergétique possible.</p>		<p>Coût estimé : Dépend du nombre d'ampoules à remplacer. Soutien financier : Non Type de financement : Budget</p>
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire un état des lieux des ampoules et une première phase d'analyse des besoins en éclairage intérieur et extérieur sur un an afin de comprendre les besoins en éclairage au fil des saisons. 2. En premier lieu, remplacer les ampoules par des ampoules LED là où c'est nécessaire. 3. Après l'année d'analyse des besoins en éclairage, ajuster l'éclairage en fonction des résultats (minuterie, détecteurs de mouvements, spots orientés, incitations comportementales, ...). 4. Observer les économies d'énergie réalisées et les communiquer en interne pour motiver les employé.e.s 5. Communiquer auprès de la population sur l'action et sur les résultats obtenus. 		<p>Responsable(s) : TM</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Éventuellement</p>
		<p>Période : 2024 En cours</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
		<p>Mutualisation Fiche communale en lien : 11.1 Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</p>
		<p>Critère de réussite final : L'éclairage est adapté en fonction des besoins réels et les ampoules sont progressivement remplacées par des LEDs.</p> <p>Critères de réussite intermédiaire : La phase d'analyse est prête à être initiée.</p>









Réduire l'éclairage nocturne (public et privé)

Descriptif		En bref
<p>L'éclairage public représente entre 25 et 30% de la consommation d'énergie des communes et la pollution lumineuse engendre des impacts sur la santé et l'environnement. L'application de différentes mesures permet de réduire de manière efficace les émissions de gaz à effet de serre et le dérangement de la faune sans réduire la sécurité des habitant.e.s. Ainsi, la Commune d'Oron vise à abaisser la luminosité de l'éclairage public la nuit et à réguler les enseignes lumineuses des commerces pendant la période de fermeture.</p>		<p>Coût estimé : - Soutien financier : Non Type de financement : Investissement</p>
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire un état des lieux du projet d'optimisation de l'éclairage public. 2. Planifier la mise en oeuvre des mesures prévues en séance de travail : <ul style="list-style-type: none"> o Abaissement de la luminosité de l'éclairage public la nuit o Régulation des enseignes lumineuses des commerces (intérieur et publicité) pendant la période de fermeture (20h à 6h). 3. Mandater un bureau spécialisé pour le réglage de l'éclairage, si nécessaire. 4. Rédiger et soumettre au Conseil communal la nouvelle réglementation concernant l'extinction des enseignes lumineuses des commerces. 5. Communiquer sur les nouveautés (baisse de la luminosité et règlement). Une séance d'information publique est à envisager. 		<p>Responsable(s) : TM</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Éventuellement</p>
		<p>Période : 2024 En cours</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
		<p>Mutualisation Fiche communale en lien : 11.1 Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</p>
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ex. de Genève pour l'extinction des enseignes lumineuses : <a data-bbox="130 1733 925 1872" href="https://www.ge.ch/economies-energie-pollution-lumineuse/extinction-enseignes-lumineuses#:~:text=Depuis%20le%20mois%20d'octobre,activit%C3%A9%20du%20b%C3%A2timent%20a%20cess%C3%A9.">https://www.ge.ch/economies-energie-pollution-lumineuse/extinction-enseignes-lumineuses#:~:text=Depuis%20le%20mois%20d'octobre,activit%C3%A9%20du%20b%C3%A2timent%20a%20cess%C3%A9. 		<p>Critère de réussite final : La luminosité de l'éclairage public a été abaissée et le nouveau règlement concernant les enseignes lumineuses des commerces est entré en fonction.</p> <p>Critères de réussite intermédiaire : Le nouveau règlement est rédigé et soumis au Conseil communal.</p>




Équiper les bâtiments communaux de photovoltaïques

Descriptif		En bref
<p>Afin de diminuer la consommation d'énergie fossile tout en montrant l'exemple, la Commune d'Oron souhaite installer des panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments.</p>		<p>Coût estimé : Dépend du nombre de panneaux photovoltaïques à poser. Soutien financier : Oui, pour les panneaux photovoltaïques à financement participatif, voir liens utiles. Type de financement : Investissements ou financement participatif</p>
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> Analyser le potentiel solaire des bâtiments communaux en consultant le cadastre du potentiel photovoltaïque (voir liens) et identifier les bâtiments les plus propices à l'installation de panneaux photovoltaïques. Établir un budget et identifier le moyen de financement pour l'installation de panneaux photovoltaïques (investissements ou financement participatif). Faire un appel d'offre pour l'accompagnement de l'installation des panneaux photovoltaïques par un bureau spécialisé. Un mandat de gré à gré ou un appel d'offres sur invitation est possible. Il n'est pas nécessaire de faire un appel d'offres selon les marchés publics. Réaliser les travaux. Communiquer auprès de la population sur les résultats de votre action. <p>Pour juger de l'intégration de panneaux solaires sur les bâtiments protégés, les communes peuvent faire appel à la Commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et de l'efficacité énergétique (ComSol).</p>		<p>Responsable(s) : TM</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p>Période : 2024 En cours</p>
		<p>Participation de la population : Information et participation active</p>
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> Subvention pour une installation d'électricité photovoltaïque à financement participatif: https://www.vd.ch/prestati0n/26-demander-une-subvention-pour-une-installation-photovoltaique-a-financement-participatif Potentiel solaire : https://map.geo.admin.ch/?lang=fr&topic=ech&bgLayer=ch.swisstopo.pixelkarte-farbe&layers=ch.swisstopo.zeitreihen.ch.bfs.gebaeude_wohnungs_register.ch.bav.haltstellen-0ev.ch.swisstopo.swisstlm3d-wanderwege.ch.astra.wanderland-sperrungen_umleitungen.ch.bfe.solarenergie-eignung-daecher.ch.bfe.solarenergie-eignung-fassaden&layers_opacity=1.1.1.0.8.0.8.1.1&layers_visibility=false.false.false.false.true.true&layers_timestamp=18641231.....&E=2552858.16&N=1156251.26&zoom=6&catalogNodes=687.720 		<p>Critère de réussite final :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude de faisabilité (en faisant au préalable une demande de subvention). Réaliser un appel à projets (marchés publics) Informar la population du projet <p>Critères de réussite intermédiaire :</p> <p>L'appel d'offres a été lancé.</p>









Réaliser un diagnostic des besoins d'amélioration du réseau piétonnier et cyclable sur le territoire

Descriptif		En bref
Afin d'identifier les actions les plus pertinentes et les plus impactantes pour améliorer le réseau piétonnier et cyclable, la Commune réalise un diagnostic de la mobilité sur son territoire.		Coût estimé : - Soutien financier : Non Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les besoins d'amélioration du réseau piétonnier et cyclable : <ul style="list-style-type: none"> o se baser sur le PDCom pour avoir des actions pertinentes ; o prendre en considération les demandes d'amélioration des habitant-e-s déjà parvenues à la commune ; o identifier les « lieux d'intérêt/à forte fréquentation » dans la commune ; o dessiner le réseau piétonnier et cyclable existant et manquant reliant les lieux identifiés sur une carte (réseau existant sur geo.vd.ch, sélectionner la couche "mobilité douce") ; o mettre en évidence les situations problématiques (barrières, dangers, discontinuité de réseau, manque d'attractivité, etc.) de ce réseau piétonnier et cyclable ; o proposer des actions et/ou esquisser les aménagements permettant de supprimer ces points noirs. 2. Consulter les habitant-e-s afin de compléter l'identification des besoins. 3. Contacter le Voyer ou la DGMR – Planification pour bénéficier de conseils et d'appui dans votre démarche. Consulter la stratégie cantonale de la promotion du vélo pour voir quels aménagements pourraient être subventionnés par le canton. 4. Prioriser les besoins d'amélioration en fonction de l'urgence et des contraintes de chaque intervention. 5. Selon le besoin identifié, demander un crédit d'étude et/ou un crédit d'ouvrage pour réaliser les aménagements prioritaires. <p>Sur la durée du PECC, la Municipalité s'engage dans un premier temps à réaliser un diagnostic sommaire des besoins à destination des piéton-ne-s et des vélos, puis à réaliser un projet par an.</p>		Responsable(s) : DS
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		Période : 2024 A planifier
		Participation de la population : Information
		Mutualisation Fiche communale en lien : 16.2 Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non
	<p>Critère de réussite final : Établir un diagnostic des besoins d'amélioration du réseau piétonnier et cyclable.</p> <p>Critères de réussite intermédiaire : Les séances pour la réalisation du diagnostic sont planifiées.</p>	









Réorganiser le stationnement sur le territoire

Descriptif		En bref
<p>Afin d'optimiser l'usage de l'espace public et d'inciter la population à l'usage de la mobilité bas-carbone, la Commune d'Oron a l'ambition de procéder à une réorganisation du stationnement sur l'ensemble du territoire.</p>		<p>Coût estimé : Dépend des aménagements nécessaires. Soutien financier : Non Type de financement : Budget</p>
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> Établir un concept pour la réforme de la politique de stationnement. Identifier les besoins en termes de bornes de recharge pour véhicules électriques et planifier leur implémentation en prenant en compte leurs emplacements, leur coût et leur fonctionnement. Préparer une stratégie de promotion des solutions déjà existantes en termes de co-voiturage et de mobilité bas-carbone pour accompagner la mise en place de la nouvelle politique de stationnement. Mettre en place les aménagements nécessaires à la nouvelle politique de stationnement. Communiquer sur les changements. 		<p>Responsable(s) : DS</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p>Période : 2026 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information et participation active</p>
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> Fiche d'application sur le stationnement (VD.ch): https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/amenagement/Fiches_application/Mobilit%C3%A9/19.09.01_Fiche_application_mobilit%C3%A9_stationnement.pdf 		<p>Critère de réussite final : Une nouvelle politique de stationnement a été introduite et des nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques ont été installées.</p> <p>Critères de réussite intermédiaire : Une proposition de politique de stationnement est soumise au reste de la Municipalité.</p>









Promouvoir l'utilisation des transports publics chez les jeunes en formation

Descriptif		En bref
<p>Afin de démocratiser l'accès aux transports publics, la Commune d'Oron crée une nouvelle subvention à destination des jeunes en formation, leur permettant d'acheter leur abonnement de transport public à un prix réduit.</p>		<p>Coût estimé : À définir Soutien financier : Non Type de financement : Fonds</p>
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> Définir un budget allouable à cette subvention ainsi que les conditions d'octroi. Explorer les possibilités de collaboration avec les entreprises de transports publics ainsi que les écoles. Soumettre le budget et le nouveau règlement au Conseil communal si nécessaire. Mettre en place le système de gestion des demandes. Communiquer auprès des jeunes sur le lancement de la nouvelle subvention. 		<p>Responsable(s) : MR</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>Période : 2025 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
		<p>Mutualisation Fiche communale en lien : 2, 16.2 et 16.3 Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</p>
		<p>Critère de réussite final : La subvention est en place et fonctionnelle.</p> <p>Critères de réussite intermédiaire : Le concept de la nouvelle subvention est établi et prêt à être présenté au reste de la Municipalité et au Conseil communal.</p>









Etablir un plan de mobilité scolaire

Descriptif		En bref
<p>En établissant un plan de mobilité ciblant les écoles, la Commune d'Oron sécurise et améliore les déplacements des enfants sur le chemin de l'école. De plus, cela participe à la sensibilisation des élèves autour des questions de mobilité douce.</p>		<p>Coût estimé : 1000 CHF Soutien financier : Non Type de financement : Budget</p>
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> Établir un état des lieux de la situation actuelle et des potentiels problèmes rencontrés par les différents acteurs liés au monde scolaire. Proposer un plan de mobilité en fonction de l'état des lieux avec comme livrable un plan de cheminements piétons et cyclistes sécurisés. Proposer un pédibus Grand-Parents (réfléchir à la possibilité de faire un événement pour inciter les gens à amener leurs enfants à l'école). Diffuser l'information au public cible. 		<p>Responsable(s) : MR</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui (ATE)</p>
		<p>Période : 2025 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information et participation active</p>
		<p>Mutualisation Fiche communale en lien : 16.2. Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui</p>
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan de mobilité scolaire de l'ATE (https://mobilitescolaire.ch/) et guide pour le dépose-minute (https://mobilitescolaire.ch/wp-content/uploads/2020/12/guide-de-poses-minute-fr.pdf) 		<p>Critère de réussite final : Le plan de mobilité est diffusé auprès du public cible.</p> <p>Critères de réussite intermédiaire : L'état des lieux est réalisé.</p>









Plaider pour une intensification des horaires et une extension de l'offre des transports publics afin de répondre aux besoins de la population

Descriptif		En bref
<p>La Commune engage la discussion avec le gestionnaire des transports publics régionaux pour l'informer des besoins des citoyens, relevés pendant la démarche participative du PECC. Elle plaide pour le développement de l'offre nocturne de bus au départ de Palézieux-Gare et pour l'intensification des horaires des transports publics.</p>		<p>Coût estimé : - Soutien financier : Non Type de financement : Budget</p>
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire un état des lieux des besoins de la population, notamment grâce aux retours récoltés lors de la démarche participative du PECC. Ex.: <ul style="list-style-type: none"> o développement de l'offre nocturne de bus au départ de Palézieux-Gare (sur appel) o intensification des horaires des transports publics. 2. Préparer les demandes à soumettre au gestionnaire de transport public régional. 3. Prendre contact avec le gestionnaire des TP pour l'informer des besoins des citoyens et demander une proposition d'amélioration. 4. Communiquer de manière transparente sur la démarche et ses résultats. 		<p>Responsable(s) : MR</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>Période : 2024 En cours</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
		<p>Mutualisation Fiche communale en lien : Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui</p>
		<p>Critère de réussite final : Le gestionnaire de transport public a reçu les demandes de la population.</p> <p>Critères de réussite intermédiaire : Le premier contact est pris.</p>









Améliorer la biodiversité sur les terrains communaux

Descriptif		En bref
<p>À travers une série de mesures concrètes, la Commune d'Oron souhaite protéger et renforcer la biodiversité sur ses espaces verts et au sein des zones bâties.</p>		<p>Coût estimé : À définir selon l'ampleur des projets Soutien financier : Non Type de financement : Investissement</p>
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Désigner une personne responsable 2. Former le personnel communal (par ex. cours CEP - protection du patrimoine arborée, inventaire des arbres remarquables ou gestion des espaces verts). 3. Planifier la mise en oeuvre (budget, matériel, main d'oeuvre) des mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Convertir les surfaces vertes en prairies fleuries (par ex.: les cimetières, les talus et certains lieux publics). o Installer des microstructures pour les insectes et petits animaux (tas de pierres, bois, hôtels à insectes) 4. Mettre en oeuvre 		<p>Responsable(s) : DS</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>Période : 2024 En cours</p>
		<p>Participation de la population : Information et participation active</p>
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cours CEP : https://www.cep.swiss/#/desktop/trainings/catalog/biodiversite-et-conservation-de-la-faune-dans-lespace-bati - Boîte à outils du Canton sur l'environnement et à destination des communes : https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/boite-a-outils-pour-les-communes#:~:text=%2C%20...),La%20bo%C3%A0te%20%C3%A0%20outils%20pour%20les%20communes,la%20nature%20et%20du%20paysage. 		<p>Critère de réussite final :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former au moins une personne. - Convertir 2'500 m² (un demi terrain de foot) de surface verte en prairie fleurie. <p>Critères de réussite intermédiaire :</p> <p>Les actions sont planifiées.</p>









Insérer des dispositions sur la biodiversité dans les pratiques communales

Descriptif		En bref
L'insertion de dispositions sur la biodiversité dans les règlements communaux permet de généraliser de manière simple des pratiques salvatrices pour la biodiversité.		Coût estimé : - Soutien financier : Non Type de financement : -
Mise en œuvre <ol style="list-style-type: none"> Faire un état des lieux des dispositions concernant la biodiversité dans le règlement communal. Faire une proposition de modification du règlement par l'ajout d'au moins une disposition pour promouvoir la biodiversité et conserver un quota minimal de surfaces vertes dans les règlements de construction ou d'aménagement. La soumettre au Conseil communal. Réaliser la modification et communiquer auprès de la population sur ce changement. 		Responsable(s) : DS
		Nécessité d'un mandat externe ? Non
		Période : 2026 A planifier
		Participation de la population : Information
		Mutualisation Fiche communale en lien : 17.1 Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non
Liens utiles <ul style="list-style-type: none"> Le Canton met à disposition des exemples sur sa fiche cantonale 		Critère de réussite final : Ajouter au moins une disposition pour promouvoir la biodiversité et conserver un quota minimal de surfaces vertes dans les règlements de construction ou d'aménagement. Critères de réussite intermédiaire : La proposition de modification du règlement est rédigée et soumise au Conseil communal.









Préserver et augmenter l'arborisation

Descriptif		En bref
<p>Planter des arbres permet de rafraîchir l'environnement direct mais également de diminuer les coûts liés aux dégâts de crues et de ruissellement, de plus en plus fréquents avec le changement climatique. De plus cela augmente la qualité de vie de la population en offrant des espaces de détente et de loisir.</p>		<p>Coût estimé : 200 à 1000 CHF par arbre Soutien financier : Oui (voir liens utiles) Type de financement : Subventions, budget, fonds</p>
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire un état des lieux des zones arborées et des zones propices à l'arborisation et la végétalisation sur l'ensemble des terrains communaux. Estimer le potentiel de plantation et la pertinence des lieux identifiés. Un quota a déjà été défini dans le PdCom. L'idée de lier la plantation d'arbres avec les habitant.e.s ou les nouvelles naissances sur la commune (un habitant d'Oron, un arbre planté) a également été émise par la population et est à envisager. 2. Selon les lieux identifiés et les projets sélectionnés, choisir les arbres et autres végétaux à planter en favorisant des essences locales et résistantes aux changements climatiques. 3. Établir une stratégie pour la préservation des espaces forestiers déjà existants, par exemple via l'implantation de zones de calme. 4. Mettre en œuvre les différentes mesures choisies, si besoin en mandatant une entreprise spécialisée. <p>Le Canton encourage la Commune à inscrire les arbres sur la plateforme de saisie cantonale (https://arbrem.dge-vd.ch) selon les critères édictés par le canton dans le cadre de la LPrPNP.</p>		<p>Responsable(s) : DS</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p>Période : 2025 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information et participation active</p>
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Boîte à outil du Canton (section C) : https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/boite-a-outils-pour-les-communes#c2053090 - Liste des subventions cantonales : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/Portail/230221_Panorama_subventions_DIREN_DIR_EV_DIRNA_DGMR_DGTL.xlsx 		<p>Critère de réussite final : Planter dans l'espace bâti au minimum 10 arbres d'essences majeures en pleine terre ou 5 arbres dans des zones minérales identifiées comme îlot de chaleur (fosse de plantation min. 15m3)</p> <p>Critères de réussite intermédiaire : Les espaces propices à la plantation de 10 arbres ont été identifiés.</p>









Promouvoir les économies d'eau dans les pratiques de l'administration

Descriptif		En bref
<p>La Commune montre l'exemple en termes de consommation d'eau en adaptant ses pratiques quotidiennes. Afin de réduire sa consommation, elle optimise son système d'arrosage et récupère l'eau de pluie sur les bâtiments communaux.</p>		<p>Coût estimé : À estimer selon le nombre de bâtiments à équiper. 30 à 600 CHF par récupérateur. Coût estimé et approximatif : 15'000 CHF Soutien financier : - Type de financement : Budget</p>
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les bâtiments communaux où la récupération d'eau de pluie est possible. Faire un état des lieux des systèmes et habitudes d'arrosage et penser leur optimisation à l'aide des concepts d'efficacité mais également de sobriété. 2. Mettre en place le système de récupération de l'eau de pluie et rédiger les instructions pour le personnel. 3. Implémenter le nouveau système d'arrosage sur tout l'espace public du territoire et sensibiliser le personnel concerné aux nouvelles habitudes à adopter. 4. Inscrire dans le PaCom le principe de la réduction de la consommation d'eau et de la récupération des eaux usées et pluviales. 		<p>Responsable(s) : TM</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>Période : 2025 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
		<p>Mutualisation Fiche communale en lien : 19.02 et 22 Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</p>
		<p>Critère de réussite final : - Tous les bâtiments communaux adaptés récupèrent l'eau de pluie. - L'entretien des espaces verts prend en compte la préservation des ressources en eau. - Le PaCom est adapté pour inclure la consommation raisonnée de l'eau.</p> <p>Critères de réussite intermédiaire : L'état des lieux a été réalisé.</p>









Inciter la population à réduire sa consommation d'eau

Descriptif		En bref
<p>La Commune encourage la récupération de l'eau de pluie, l'optimisation des arrosages, le choix de prairies fleuries au lieu de gazon et le recyclage des eaux usées.</p>		<p>Coût estimé : - Soutien financier : Type de financement : Budget</p>
<p>Mise en œuvre</p> <p>Communiquer auprès des particuliers autour de la consommation raisonnée de l'eau et la réduction de la consommation.</p>		<p>Responsable(s) : TM</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>Période : 2024 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information et participation active</p>
		<p>Mutualisation Fiche communale en lien : 19.01, 22 Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</p>
		<p>Critère de réussite final : La communication est faite. Critères de réussite intermédiaire : La stratégie de communication est établie.</p>









Actualiser le plan canicule et sensibiliser la population aux risques liés aux épisodes de fortes chaleurs

Descriptif		En bref
<p>La Commune met en place des mesures qui visent à protéger la santé de la population en cas de canicule via l'actualisation du Plan canicule et la mise en place annuelle d'actions de sensibilisation au début de l'été.</p>		<p>Coût estimé : Dépend de l'action de sensibilisation choisie. Soutien financier : Non Type de financement : Budget</p>
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> Actualiser le plan canicule communal Désigner une personne de référence « canicule » Actualiser avant chaque été la liste de la population à risque Actualiser un concept de visites communautaires Recruter et former les personnes en charge des visites communautaires Réaliser au moins une action de prévention/sensibilisation chaque année au début de l'été (par exemple: courrier, journal communal, affiches, ou visites communautaires) 		<p>Responsable(s) : ACU</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>Période : 2024 En cours</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
		<p>Mutualisation Fiche communale en lien : - Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</p>
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> La Préfète ou le Préfet du district fournit les renseignements complémentaires avant et pendant la veille canicule : https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/districts-prefectures/competences-des-prefets-et-prefectures Documentation mise à disposition par le Canton : https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/prevention-et-maladies/chaleur-et-canicule/accueil 		<p>Critère de réussite final :</p> <ul style="list-style-type: none"> Actualiser le plan canicule communal Actualiser avant chaque été la liste de la population à risque Elaborer/actualiser un concept de visiteurs communautaires Réaliser l'action de prévention chaque année <p>Critères de réussite intermédiaire :</p> <p>Le plan canicule est actualisé.</p>



Intégrer la protection des sols dans les pratiques d'entretien des terrains communaux

Descriptif		En bref
<p>La Commune montre l'exemple en termes de protection des sols sur ses propres terrains</p>		<p>Coût estimé : Dépend des actions choisies Soutien financier : Oui, voir liens utiles. Type de financement : Investissement</p>
<p>Mise en œuvre Afin d'améliorer la qualité des sols par l'entretien des espaces verts, la Commune s'attelle à :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Mettre en place une gestion différenciée des places publiques et espaces verts communaux : éviter l'utilisation de produits phytosanitaires, mettre en place des fauches tardives, revoir la taille des arbres pour augmenter l'ombrage au sol. Adhérer à la charte des talus de route est une bonne manière d'initier ces nouvelles habitudes. o Préserver les sols naturels ; o Stocker du carbone et régénérer les sols par exemple via des apports de paillages de déchets de taille, BRP (bois raméal fragmenté), composts urbains, etc. ; <p>La Commune communique auprès de la population sur les résultats de ses efforts.</p>		<p>Responsable(s) : DS</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>Période : 2024 À planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liens URL vers les subventions et des exemples de réalisations à retrouver sur le tableau de suivi. - Région Morges : La Région a initié le premier projet suisse d'« indice de qualité des sols » pour identifier les fonctions des sols de l'espace urbain et périurbain afin de mieux les protéger - Saint-Prex : Entretien différencié sur des parcelles communales, démarche en cours pour le label Ville Verte. - Lully : Valorisation des délaissés routiers pour la création d'îlots de biodiversité. - Lausanne : Exemple de principes d'infiltration des eaux claires. - Subvention cantonale pour la désimperméabilisation des cours d'école et subvention cantonale pour l'inventaire et le diagnostic des surfaces vertes et non construites. 		<p>Critère de réussite final :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une gestion différenciée des places publiques et espaces verts communaux : éviter l'utilisation de produits phytosanitaires, mettre en place des fauches tardives, revoir la taille des arbres pour augmenter l'ombrage au sol ; - Préserver <p>Critères de réussite intermédiaire :</p> <p>La Charte des Talus est signée et le personnel de la Voirie est formé aux nouvelles pratiques.</p>
		<p>Mutualisation Fiche communale en lien : 22 Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non</p>

